

Les Amis des Monastères

N° 168 - OCTOBRE 2011 - TRIMESTRIEL - 5 €



Les moniales dominicaines

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : fdm@fondationdesmonasteres.org

www.fondationdesmonasteres.org

CCP 3 041 212 F LA SOURCE



© *La Vierge et l'Enfant entre saint Jacques et saint Dominique présentant
les donateurs et leur famille, dit La Vierge de Jacques Floreins*

Hans Memling (1435-1494)

Paris, musée du Louvre(C) RMN / Droits réservés.

Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

© ms. 136 fol. 3V
Initiale du 1^{er} dimanche
de l'Avent.
Monastère d'Unterlinden
(Bibliothèque de Colmar).

Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 11312- Octobre 2011

Commission paritaire :

N° 1012 G 82214

du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication :

Mère Marie-Chantal Geoffroy

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 03 44

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 168 – Octobre 2011

Les moniales dominicaines

Editorial

par Pierre Avignon 4

Les moniales dominicaines hier et aujourd'hui

Par Soeur Christiane-Dominique, présidente fédérale.

Monastère de Langcac 4

La fondation des premiers monastères de moniales dominicaines

Par Frère Paul- Bernard Hodel, dominicain,

de l'université de Fribourg 7

L'étude dans la vie monastique dominicaine

Par Sœur Jean-Thérèse. Monastère d'Orbey 18

Porter aux autres le fruit de notre contemplation

Retraite prêchée par Mgr Claverie,

dominicain, évêque d'Oran de 1981 à 1996 28

Carte des monastères de la Fédération

Notre-Dame des Prêcheurs 30

« Amitiés dominicaines » :

frères et moniales dans l'Ordre des Prêcheurs

Par Sœur Dominique Emmanuel.

Monastère de Chalais 33

Bibliographie 39

A propos du centenaire de sa naissance, Patrice de La Tour du Pin (1911-1975), quêteur de joie, quêteur de Dieu

Par Sœur Etienne Reynaud, osb, Abbaye de Pradines 41

Chronique juridique

Les bénévoles concourant à l'activité économique d'un monastère 50

Vie de la Fondation 53

Vie religieuse

50 ans de l'AIM 54

Notes de lecture 55

Annonces 58

Abonnez-vous 59

EDITORIAL

Ce riche numéro de notre revue est très heureusement consacré aux moniales dominicaines qui, à travers une histoire spirituelle très féconde, ont joué à côté et avec leurs frères masculins un rôle essentiel dans l'essor d'un Ordre né, on l'imagine bien, dans le soleil du Languedoc.

La spécificité dominicaine qui voit, ainsi que le dit Saint Thomas d'Aquin, la contemplation comme une activité de l'intelligence est ici très bien rendue. Cette vocation tout à fait extraordinaire et à laquelle les moniales furent dès l'origine étroitement associées s'est développée dans une période de grands bouleversements intellectuels et politiques. Elle est vouée à l'étude mais pas n'importe quelle étude : une étude tournée vers la compréhension du monde conçu comme le reflet de la beauté et de la vérité du Créateur.

On ne dira jamais assez que l'objectif de Saint Dominique fut de vaincre l'hérésie cathare non pas par la force -ce n'était pas son problème- mais par la persuasion et la rectitude d'une pensée trouvant en Dieu sa source. Cette spiritualité est incarnée, et ce n'est sans doute pas un hasard, dans des lieux très lumineux – Prouilhe et Fanjeaux, Toulouse, Bologne, Saint-Sixte et Sainte-Sabine à Rome et d'autres. Ce numéro, paré de belles illustrations et d'une bibliographie très intéressante, donnera sans doute au lecteur l'envie d'en savoir plus.

*Pierre Avignon
Rédacteur en chef*

LES MONIALES DOMINICAINES HIER ET AUJOURD'HUI

MONIALES D'UN ORDRE APOSTOLIQUE

C'est par la fondation d'un monastère de femmes à Prouilhe en 1207, que l'Ordre des Prêcheurs commence. Saint Dominique l'appelle la sainte Prédication :

« Frères et sœurs, appelés ensemble à *tendre vers une parfaite charité envers Dieu et le prochain, sont amenés effectivement à s'inquiéter du salut des hommes et à l'obtenir (LCM 1-2)*, envoyés au monde, en se donnant totalement, comme le Christ et à sa suite, dans la diversité des grâces. Au cœur de l'Ordre, les monastères sont signe que *le silence en présence de Dieu et la contemplation de Son Mystère sont à la fois la source et l'horizon de la Prédication (LCM)*. »

C'est au début de 1217 que le pape Honorius confirme officiellement l'Ordre des Prêcheurs dans son nom et sa mission de prédication de l'Évangile.

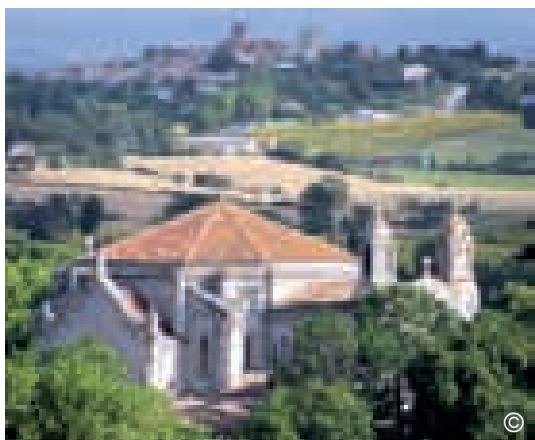
La célébration du huitième centenaire de la fondation des moniales, de l'Avent 2006 à l'Épiphanie 2008, a ouvert une neuvaine d'années préparatoire au Jubilé de l'Ordre tout entier qui sera célébré en 2016. Cette neuvaine a pour thème général : « *Malheur à nous si nous n'annonçons pas l'Évangile* » (1Co 9,16). L'année 2013, avec son thème particulier : « *Qu'il m'advienne selon Ta Parole (Luc 1, 38)*, Marie, contemplation et prédication », concernera en particulier - mais pas seulement ! - les moniales.

LA FÉDÉRATION NOTRE-DAME DES PRÊCHEURS

Réalité modeste dans le monde monastique de notre pays, la Fédération Notre-Dame des Prêcheurs rassemble aujourd'hui deux cent quarante moniales réparties en quatorze monastères (douze en France - dont un à la Réunion - un en Norvège et un en Suisse romande).

C'est en 1956 que furent érigées deux fédérations françaises regroupant à peu près géographiquement les quelque vingt-quatre monastères d'alors : la Fédération du Nord et celle du Sud.

L'œuvre commune la plus ancienne, et toujours d'actualité, est au service de la formation des jeunes sœurs. Depuis 1977, un cycle de formation théologique sur cinq ans, animé par des frères et des sœurs



Basilique de Prouilhe

compétents, réunit chaque année, pour une dizaine de jours, les novices des différents monastères. Cette formation commune, grâce à la connaissance mutuelle acquise, a facilité le passage en 1998, à la constitution d'une seule Fédération, la fermeture de plusieurs monastères ne nécessitant plus une double répartition.

Réunions de prieures, de maîtresses des novices (ouvertes aux frères et aux sœurs de congrégations), invitations générales fréquentes aux sessions organisées par tel ou tel monastère, partages et entraide plus rapprochés ici ou là entre monastères de la même région animent la vie fédérale... sans parler des nombreux liens interpersonnels très vivants qui existent entre les sœurs des diverses communautés. Des temps forts fédéraux sont aussi prévus, selon les besoins et souhaits exprimés par l'assemblée triennale ; ont ainsi eu lieu une marche-pèlerinage vers Rocamadour en 2007, une retraite avec le Maître de l'Ordre à Chalais en 2008, et des journées fédérales sur la lectio sont prévues à Cîteaux en 2012...

Aujourd'hui comme hier, l'avenir des communautés n'est pas humainement sans questions... Réflexion commune accrue et prise de conscience plus vive d'être ensemble moniales de l'Ordre, sont à l'ordre du jour... C'est à la lumière du charisme de Dominique, de cette capacité de renouvellement constant qu'il a laissée en héritage à l'Ordre, que nous marchons. Son cri, « Mon Dieu, ma miséricorde, que deviendront les pécheurs » toujours si actuel, sa passion et son désir d'annoncer partout l'évangile *verbo et exemplo*, la douceur de sa fraternité, sont pour nous source inépuisable de confiance, de joie, et d'élan apostolique.

« *Allons en avant et pensons à notre Sauveur* », disait-il à ses frères sur les routes de la prédication.

Qu'à cela Dieu nous aide !

*Sr Christiane-Dominique
Monastère de Langeac (43)
Présidente fédérale*

(LCM : Constitutions des moniales de l'Ordre des Prêcheurs.)

LA FONDATION DES PREMIERS MONASTERES DE MONIALES DOMINICAINES



Basilique de Prouilhe

Trois monastères ont été fondés du temps de saint Dominique, Prouilhe, Madrid et Rome, auxquels on peut encore ajouter celui de Bologne, fondé après la mort de saint Dominique, mais dont il fut lié aux prémices. On n'aura pas ici la prétention de refaire l'histoire de chacun de ces monastères, mais de rappeler simplement et brièvement ce que l'on sait de leur fondation. Et pour ne pas alourdir le tout, les références aux principales études utilisées sont renvoyées en fin de texte.

Le monastère de Prouilhe

Le premier des trois monastères est celui de Prouilhe, situé aux pieds de la petite bourgade de Fanjeaux, qui appartenait alors au diocèse de Toulouse. C'est dans cette région que saint Dominique rencontra l'hérésie albigeoise qui fut à l'origine de l'Ordre des Prêcheurs. Mais cette première fondation d'un monastère pose d'innombrables questions. Qui en a été le fondateur ? Saint Dominique lui-même ou Diègue d'Osma,

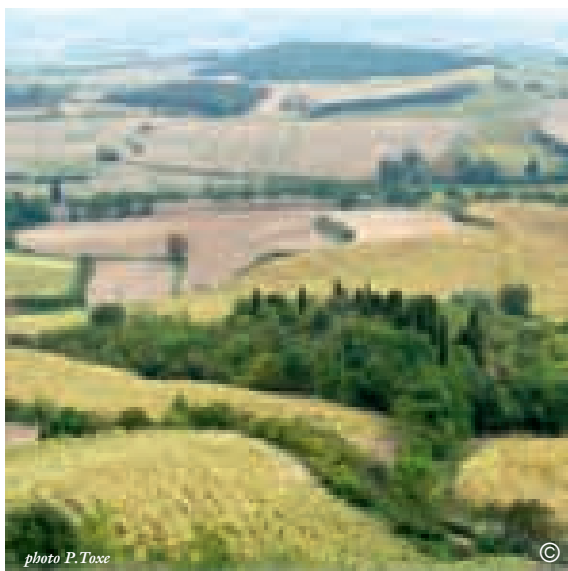


photo P. Toux

Vue de Fanjeaux

l'évêque qu'il accompagnait ? Et quel est le sens de cette fondation ? S'agit-il d'une institution monastique destinée à accueillir des femmes converties de l'hérésie ? Ou d'une œuvre charitable pour des filles d'une noblesse pauvre contrainte à confier leur éducation aux parfaites cathares ? Le récit fondateur se trouve dans le *Libellus de principis ordinis praedicatorum* de Jourdain de Saxe, qui fut le successeur de saint Dominique et le premier

historiographe de l'Ordre. Il écrit : « Il [Diègue d'Osma] institua un monastère pour recueillir quelques femmes nobles que leurs parents, par pauvreté, confiaient à l'instruction et à l'éducation des hérétiques. La maison, située entre Fanjeaux et Montréal, au lieu-dit Prouilhe, existe toujours. Les servantes de Dieu continuent d'y offrir un culte agréable à leur créateur et mènent, dans une sainteté vigoureuse et la pure clarté de leur innocence, une vie qui leur est salutaire, exemplaire aux autres hommes, plaisante aux anges et agréable à Dieu. » Mais comment comprendre un texte qui semble contradictoire ? Car Jourdain de Saxe parle de femmes nobles, ce qui signifie qu'il s'agit de femmes adultes, et en même temps il parle d'instruction et d'éducation, ce qui semble davantage concerner des jeunes filles. Peut-être Jourdain a-t-il été volontairement ambigu, car il ne savait pas lui-même exactement le sens de cette fondation. Et à sa suite, les uns et les autres ont constamment hésité entre ces deux interprétations possibles.

Pour essayer de débrouiller la question, il faut revenir aux chartes données pour le monastère. En 1206, Foulque, évêque de Toulouse, donne à Diègue l'église de Prouilhe : le texte indique : « Qu'il soit manifeste à tous, présents et futurs, qui liront cette charte ou qui en entendront parler, que moi Foulque, par la grâce de Dieu humble



Saint Dominique reçoit les premières sœurs de Prouille

ministre du siège de Toulouse, donne et concède au seigneur Diègue, évêque d'Osma, (...) à la prière du seigneur Dominique d'Osma, principalement parce que cela me semble une œuvre de piété et de miséricorde (...) l'église de la bienheureuse Marie de Prouille (...) pour les femmes converties par les prédicateurs délégués à la prédication contre les hérétiques et à repousser l'hé-

sie pestilentielle . » Cette première charte répond à la question du fondateur du monastère : il s'agit bien de Diègue – il est bien normal que le don d'une église se fasse d'évêque à évêque – mais c'est à la prière de Dominique, donc à son initiative. Quant à l'expression d' « œuvre de miséricorde et de piété », elle concorde avec l'idée qu'il s'agit de femmes pauvres que l'on veut faire échapper à l'hérésie. L'intention de Diègue (et de Dominique) semble être ainsi d'établir un monastère de femmes converties qui vivraient en moniales ; le monastère serait également un pied-à-terre pour les prêcheurs ; de plus Diègue (et Dominique) sont émus de la situation de ces femmes réduites à la pauvreté par l'abandon de leurs familles.

Dans un autre acte, daté du 17 avril 1207, Bérenger évêque de Narbonne donne l'église de Saint-Martin de Limoux à « la prieure et aux moniales, nouvellement converties par les admonitions et l'exemple de frère Dominique d'Osma et de ses compagnons et qui habitent maintenant et à jamais au bourg de Fanjeaux et dans l'église de Notre-Dame de Prouille, au diocèse de Toulouse ». Mais s'agit-il vraiment de religieuses ? A ce moment-là en tous cas, les sœurs n'habitent pas encore Prouille mais dans le village de Fanjeaux, en attendant que leur monastère soit construit. Ce qui pourrait correspondre à cette remarque du Libellus : « L'évêque Diège poursuit durant deux ans cette prédication. A ce moment, craignant qu'on ne l'accusât de négligence à l'endroit de son Eglise domestique d'Osma s'il s'attardait plus longtemps, il décida de retourner en Espagne. Il se proposait, après avoir accompli la

visite de son Eglise, d'en ramener quelque argent avec lui pour achever le monastère féminin dont nous venons de parler et de revenir».

Entre-temps, Diègue d'Osma mourut, et de 1208 à 1211, saint Dominique ne résida pas à Fanjeaux mais à Osma. Les choses reprirent à son retour, mais l'évêque de Toulouse semblait hésitant devant une communauté stable d'ex-converties. Mais à la fin de l'année, Foulque sembla se décider : le monastère fut alors bâti et l'observance monastique établie.

Le monastère de Madrid

L'histoire de la fondation du monastère de Madrid est plus simple. Une fois encore, c'est Jourdain de Saxe qui en fait le récit : « La même année [1218], maître Dominique prit la route vers l'Espagne, il y installa deux maisons, une à Madrid, maintenant une maison de moniales, l'autre à Ségovie, qui fut la première maison des frères d'Espagne ; et, revenant de là, il vint en l'an du Seigneur 1219 à Paris, où il trouva une communauté de presque trente frères. »

L'une des trois lettres qui ont été conservées de saint Dominique – et qui représentent tout ce que nous avons de sa main – est adressée depuis Bologne aux moniales de Madrid, écrite aux environs du mois de mai 1220. En voici le texte :

« Frère Dominique, maître des Prêcheurs, à la chère prieure et à tout le couvent des moniales de Madrid, salut et progrès quotidiens.

Nous nous réjouissons beaucoup et rendons grâces à Dieu qu'il vous ait accordé la grâce d'une sainte vie et vous ait libérées des laideurs de ce monde. Luttez par vos jeûnes, mes filles, contre notre antique adversaire, car ne sera couronné que celui qui aura légitimement combattu.

Vous n'aviez pas jusqu'à présent un emplacement convenable pour observer votre vie religieuse ; vous ne pouvez plus maintenant invoquer cette excuse car, par la grâce de Dieu, vous possédez des édifices suffisamment bien adaptés au maintien de la vie régulière. Je veux donc que vous gardiez le silence en tous les lieux d'interdiction, le réfectoire, le dortoir et l'oratoire ; quant à tous les autres, observez votre règle. Que nulle ne passe la porte pour sortir, que nul n'entre, si ce n'est l'évêque ou quelque prélat qui vous prêche ou qui fait la visite. N'épargnez ni les disciplines, ni les veilles. Obéissez à votre prieure. Ne bavardez pas entre vous et ne perdez pas votre temps à des racontars.

Ne pouvant vous venir en aide dans l'ordre économique, nous ne voulons pas vous charger en donnant pouvoir à quelque frère de recevoir ou d'imposer des femmes à la communauté. Seule la prieure a le pouvoir avec le conseil de son couvent.

Nous prescrivons en outre à notre très cher frère, qui s'est donné beaucoup de mal pour vous permettre d'épouser ce très saint état, de tout disposer et ordonner comme il lui semble utile pour que vous vous conduisiez d'une façon très sainte et très religieuse. Enfin, nous lui donnons pouvoir de vous visiter et corriger, de déposer au besoin la prieure en cas de nécessité, avec le consentement de la majorité des moniales, et lui concédons la permission de vous dispenser en quelques points si bon lui semble.

Portez-vous bien dans le Christ. »

Le monastère de Saint-Sixte de Rome



Via Appia Saint-Sixte

Quant à l'histoire de la fondation du monastère de Saint-Sixte de Rome, elle est encore différente : il s'agissait de fonder un monastère qui rassemblât les « volontaires » romaines de différents monastères de la ville réunies pour un monastère de réforme. L'initiative en revenait au pape Honorius III, qui confia cette entreprise à saint Dominique. Ce monastère était prévu pour recevoir soixante sœurs : lorsque l'on sait qu'il devait y avoir au début du XIII^e siècle environ quatre-vingts moniales dans les sept monastères romains, on saisit l'ambition du projet pontifical qui était de construire un monastère qui puisse contenir les trois quarts des moniales de Rome !

L'histoire de ce monastère est connue par le récit qu'en fit une moniale d'un monastère romain, sœur Cécile, qui décrit ainsi l'arrivée des sœurs à Saint-Sixte le 28 février 1221 :



Clôtre de la Basilique de Sainte-Sabine, fresque de 1624. « Un ange accompagne saint Dominique du monastère des sœurs de Saint-Sixte au couvent des frères de Sainte-Sabine

« En ce temps-là, le bienheureux Dominique, sur l'Ordre du seigneur Honorius, pape, devait rassembler les moniales qui demeuraient en divers monastères de la ville et n'en faire qu'une communauté à l'église de Saint-Sixte, habitée alors par les frères. Il y avait entre autres le monastère de Sainte-Marie-in-Tempuli, qui gardait l'image de la bienheureuse Vierge vénérée aujourd'hui dans l'église de Saint-Sixte. L'abbesse avec sœur Cécile et toutes ses moniales, sauf une, fit promesse entre les mains du bienheureux Dominique d'entrer dans la clôture si l'image de la bienheureuse Vierge restait avec elles à l'église de Saint-Sixte. Mais si l'image revenait à son église de Sainte-Marie, comme autrefois il était advenu, elles seraient toutes entièrement relevées de leurs vœux. Le bienheureux Dominique accepta bien volontiers cette condition. Ayant reçu leur parole, il leur dit qu'il ne voulait plus qu'elles sortissent de la clôture pour visiter leurs parents ou toute autre raison. Mais, quand les parents apprirent la chose, ils vinrent au monastère et se mirent à raisonner avec véhémence l'abbesse et les moniales, leur reprochant de vouloir détruire un si noble couvent et se livrer d'elles-mêmes aux mains de ce brigand inconnu, si bien que certaines sœurs se repentirent du vœu qu'elles avaient fait. Averti par l'Esprit-Saint, le bienheureux

Dominique vint les voir un matin et après avoir dit la messe et fait un sermon, il leur déclara : « Mes filles, déjà vous vous repentez et vous voulez retirer vos pas de la voie du Seigneur. Je demande donc que toutes celles qui librement veulent entrer dans la clôture renouvellent leur promesse entre mes mains ».



Alors celles qui s'étaient laissé abandonner au regret se ressaisirent grâce à ses mérites, et l'abbesse avec toutes ses filles refirent leur promesse entre ses mains. Quand elles se furent engagées sous la même condition que précédemment, le bienheureux Dominique prit toutes les clefs du monastère et y eut désormais plein pouvoir. Il établit des frères convers pour le garder de jour et de nuit et pour procurer aux sœurs enfermées dans la clôture la nourriture et le nécessaire. Il ne permit plus désormais aux sœurs de causer seules avec leurs parents ou d'autres personnes. Et quand le seigneur pape eut donné aux frères l'église de Sainte-Sabine où ils allèrent habiter en transportant tous leurs meubles, les livres et autres objets, le bienheureux Dominique exigea que l'abbesse et ses sœurs vinssent s'installer à l'église de Saint-Sixte. Ce fut donc le premier dimanche de Carême [28 février 1221] qu'elles entrèrent dans leur nouvelle habitation. (...) Quant à l'image de la bienheureuse Vierge, elle y fut apportée la nuit qui suivit l'entrée des sœurs. On craignait en effet les Romains qui ne voulaient pas les voir transférer parce qu'ils pouvaient plus facilement les visiter dans sa première église. Le bienheureux Dominique, accompagné de deux cardinaux, le seigneur Nicolas et le seigneur Etienne dont il avait ressuscité le neveu, et d'une foule considérable, tous pieds nus, escortés de nombreux porteurs de torches, la porta sur ses épaules à l'église de Saint-Sixte. Les sœurs, pieds nus, l'attendaient en prières. L'image y fut placée avec grande révérence dans leur église ; elle y est encore aujourd'hui sous la garde de ces mêmes sœurs, pour la louange de notre Seigneur Jésus-Christ, auquel est honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen. »

En avril 1221, huit sœurs arrivèrent de Prouille, comme le rappelle la chronique du frère Benedetto de Montefiascone : « Après cela, le bienheureux Dominique, pour la formation de ces moniales, appela du monastère de Prouille, qu'il avait édifié lui-même, sœur Blanche et sept autres moniales, dont quatre rentrèrent dans leur monastère après quelque temps ; sœur Blanche resta jusqu'à la fin avec trois autres sœurs au monastère de Saint-Sixte, où le bienheureux Dominique l'institua prieure. Elle enseigna à ces moniales les observances de l'Ordre, leur montra comment parler avec les signes des mains ».

Le monastère Sainte-Agnès de Bologne

Il faut enfin dire quelques mots de la fondation du monastère Sainte-Agnès de Bologne, même si à strictement parler, il fut fondé après la mort de saint Dominique. Mais les premiers contacts de la fondatrice, Diane d'Andalo, avec saint Dominique datent de 1220. Nous disposons d'une chronique de la moitié du XIII^e siècle, la *Chronique de Sainte-Agnès* qui rapporte les circonstances parfois rocambolesques de cette fondation. Les frères prêcheurs arrivèrent à Bologne en 1218 ; rapidement, ils furent rejoints par Réginald d'Orléans, ancien doyen de Saint-Aignan d'Orléans qui venait de rejoindre l'ordre : il « était venu à Bologne et prêchait la parole de Dieu avec grande ferveur : dame Diane, fille de ce seigneur d'Andalo, attirée par l'esprit de Dieu, commença à mépriser les pompes et les vanités du siècle, et à avoir plus souvent avec les frères prêcheurs familiarité et conversation. C'est pourquoi, lorsque le bienheureux Dominique arriva à Bologne, elle commença à le chérir de toute l'affection de son esprit et à s'entretenir avec lui du salut de son âme. Enfin, peu après, elle se remit entre ses mains et fit profession en présence de maître Réginald et d'autres frères (...) Dans l'entretemps, cette dame Diane, qui n'avait pas oublié son vœu, commença à s'entretenir avec le bienheureux Dominique sur la manière dont elle pourrait conduire son vœu à son accomplissement. Un jour, donc, le bienheureux Dominique réunit ses frères et demanda leur accord à propos de l'édification d'une maison de sœurs qui s'appellerait et serait de l'ordre ; et comme les frères répondaient de faire comme il lui semblait, le bienheureux dit aux frères : « Je ne veux pas vous répondre aujourd'hui, je veux prendre conseil auprès du Seigneur et demain je vous répondrai ». Et selon son habitude, il retourna à l'ardeur de la prière. Le lendemain donc, après la prière, alors qu'il se trouvait au milieu des frères au chapitre, il dit : « Il faut absolument, frères, que la maison des dames soit édifiée, même s'il fallait que cette maison qui est la nôtre soit laissée en attente ».

Diane rejoignit secrètement le monastère voisin de Ronzano, mais sa famille vint la chercher : « Arrivant au monastère, ils la firent sortir avec une telle force qu'ils lui cassèrent une côte. Elle conserva une marque de cette fracture jusqu'au jour de sa mort. A cause de cette violence qu'ils lui firent alors, elle resta allongée malade pendant presque un an dans la maison de son père. Le bienheureux père Dominique était alors à Bologne. Lorsqu'il apprit son entrée, il se réjouit grandement ; mais après avoir entendu parler des violences qu'elle avait subies, il partagea

vivement sa souffrance et lui envoyait des lettres en cachette durant le temps où elle gisait malade dans la maison de son père. En effet sa famille ne lui permettait de parler à personne, à moins que ne soit présent l'un des siens. »

Après la mort de saint Dominique, Diane d'Andalo réussit à retourner au monastère de Ronzano : « Désespérant d'elle, sa famille la laissa aller. Elle demeura donc dans ce monastère depuis la fête de tous les saints jusqu'à la semaine dans l'octave de l'Ascension. Au milieu de tout cela, maître Jourdain d'heureuse mémoire, qui était alors provincial de Lombardie, et avec lui les frères déjà nommés, à qui le bienheureux Dominique avait confié cette affaire, l'aidaient fidèlement, s'activant pour qu'elle puisse achever l'œuvre longtemps souhaitée ».

C'est ainsi que fut fondé le monastère de Sainte-Agnès et que les sœurs purent y entrer en 1224. Mais il restait à les former : « Maître Jourdain, de bonne mémoire, voulant faire venir quatre sœurs de Saint-Sixte par permission du souverain pontife, afin de leur enseigner ce qu'était l'ordre et la vie religieuse, envoya à la curie deux de ces quatre frères à qui le bienheureux Dominique avait confié cette affaire. (...) Le souverain pontife Honorius se rendit au monastère des dames de Saint-Sixte, (...) et parmi les choses qu'il dit aux sœurs, il fit remarquer qu'il lui semblait très difficile d'en faire sortir quelques-unes du monastère ; cependant, considérant comme très incongru et inconvenant de ne pas accorder la grâce d'être exaucées aux prières de telles personnes, il affirma qu'il voulait destiner quatre d'entre elles au monastère de sainte Agnès. C'est pourquoi en vertu du Saint Esprit et par obéissance, il leur ordonna d'élire, attentives au regard de la divine majesté, quatre d'entre elles, les plus idoines, à mener à bien cette œuvre. C'est ainsi que quatre sœurs qui avaient fait profession dans les mains du bienheureux Dominique et avaient reçu de lui l'habit vinrent au monastère de sainte Agnès et furent dans leur communauté jusqu'au jour de leur mort, riches d'une grande force de sainteté. Une de ces sœurs était sœur Cécile, qui vit encore. »

Quelques remarques en guise de conclusion à propos de ces premières fondations : on notera tout d'abord que chacune d'elles correspond à des circonstances particulières : le monastère de Prouilhe par exemple est fondé dans le contexte de la prédication contre l'hérésie, Saint-Sixte de Rome est le fruit d'une volonté pontificale de réforme. Ce qui concorde de manière plus générale avec ce qu'a été la fondation de l'ordre des Prêcheurs et avec la personnalité de saint Dominique. Le P. Simon Tugwell,

qui est aujourd'hui le meilleur spécialiste de saint Dominique, a montré qu'il ne correspondait pas à la figure d'un fondateur unique à qui reviendraient toutes les initiatives de la fondation de manière providentielle et sans jamais ni une hésitation ni une erreur, mais qu'il était un homme qui a su s'adapter aux circonstances et aux besoins de l'Eglise, qui a su s'appuyer également sur d'autres. La fondation de l'Ordre des Prêcheurs est ainsi une œuvre commune. L'histoire des premiers monastères de l'Ordre confirme cette interprétation. La fondation du monastère de Sainte-Agnès de Bologne montre qu'il s'agit d'une œuvre commune, à l'initiative de Diane d'Andalo, mais dans laquelle interviennent de nombreux frères, ceux-là même qui ont eu une telle importance dans la première expansion de l'Ordre, comme Réginald d'Orléans ou Jourdain de Saxe.

Une autre remarque à propos de l'unité de ces monastères dont les circonstances de fondation ont été si différentes : Saint Dominique et ses frères ont fait passer des sœurs de l'un à l'autre monastère pour en assurer cette l'unité. Ainsi des sœurs de Prouilhe viennent à Saint-Sixte pour enseigner les usages de l'Ordre, et des sœurs de Saint-Sixte passent à Sainte-Agnès de Bologne.

Une dernière remarque : les monastères de moniales dominicaines se multiplièrent si rapidement que les frères cherchèrent rapidement à s'en débarrasser afin que la *cura monialium* ne devienne pas un obstacle à l'office de la prédication. En 1239, ils obtinrent du pape Grégoire IX d'être déchargés de la direction et de l'administration des monastères de sœurs. Dès lors, les moniales commencèrent à lutter pour être réintégrées dans l'Ordre. Ce fut le cas de Saint-Sixte de Rome en 1244, puis du nouveau monastère fondé en 1234 à Montargis. A la fin de 1246, une trentaine de monastères furent confiés aux frères : tout au plus obtiennent-ils la décharge de l'administration du temporel. En 1252 le pape Innocent IV exonéra à nouveau les frères de la *cura monialium*, sauf de celle de Prouilhe et de Saint-Sixte. Enfin en 1259, tous les monastères revinrent définitivement sous la juridiction de l'Ordre.

QUELQUES ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

Pour la vie de Saint Dominique, la meilleure synthèse est aujourd'hui celle de Simon Tugwell, *Saint Dominique*, Strasbourg, Editions du Signe, 2008.

On peut la compléter par la lecture de Simon Tugwell, « *Schéma chronologique de la vie de saint Dominique* », dans *Domenico di Caleruega e la nascita*

dell'ordine dei Frati Predicatori, Spoleto : Centro italiano di Studi sull'alto Medioevo, 2005, 1-24, qui renvoie à ses études publiées dans l'*Archivum Fratrum Praedicatorum*.

La source essentielle du XIII^e siècle est le *Libellus de principiis ordinis praedicatorum* de Jourdain de Saxe (ed. H.C. Scheeben, *Monumenta Ordinis Praedicatorum Historica XVI*, Romæ, 1935, 5-88 ; traduction française dans : Marie-Humbert Vicaire, *Saint Dominique de Caleruega d'après les documents du XIII^e siècle*, Paris : Le Cerf, 1955, 25-110).

Pour le monastère de Prouilhe, voir Simon Tugwell, *For whom was Prouille founded ?*, *Archivum Fratrum Praedicatorum* 74 (2004), 5-125.

Pour le monastère de Madrid, voir Simon Tugwell, *St Dominic's letter to the nuns in Madrid*, *Archivum Fratrum Praedicatorum* 56 (1986), 5-13.

Pour le monastère de Saint-Sixte, les sources médiévales essentielles sont les *Miracula beati Dominici narrata a Cecilia moniali* (ed. A. Walz, *Archivum Fratrum Praedicatorum* 37 (1967), 5-45 ; traduction française dans : Marie-Humbert Vicaire, *Saint Dominique de Caleruega d'après les documents du XIII^e siècle*, Paris : Le Cerf, 1955, 273-295) ; W. Koudelka, *Le Monasterium Tempuli et la fondation dominicaine de San Sisto*, *Archivum Fratrum Praedicatorum* 31 (1961), article dans lequel se trouve la chronique de Benedetto di Montefiascone.

Pour le monastère de Bologne, voir M. G. Cambria, *Il monastero domenicano di S. Agnese in Bologna, Storia e documenti*, Bologna, 1973 (qui comprend une édition du texte latin de la Chronique de Sainte-Agnès) ; voir aussi Simon Tugwell, *Notes of the life of Saint Dominic III*, *Archivum Fratrum Praedicatorum* 56 (1996), 137-149 ; idem, *The evolution of dominican structures of government*, *Archivum Fratrum Praedicatorum* 70 (2000), 90-99.

Sur la question de la cura monialium, voir Raymond Creytens, *Les constitutions primitives des sœurs dominicaines de Montargis (1250)*, *Archivum Fratrum Praedicatorum* 17 (1947), 41-84.

*Frère Paul-Bernard Hodel
Dominicain de la Province de Suisse,
assigné au convent de l'Albertum à Fribourg,
enseignant à l'université catholique de Fribourg,
docteur en Histoire.*

L'ETUDE DANS LA VIE MONASTIQUE DOMINICAINE

« L'étude est un élément fondamental de notre vie, un élément authentique de l'observance de l'Ordre », que le Bienheureux Père recommanda de quelque manière aux premières sœurs. Nous lisons effectivement au chapitre 20 des Institutions de Saint-Sixte, au sujet du travail : « Excepté les heures réservées à la prière, à la lecture, à la préparation de l'office divin et du chant, ou à l'étude, toutes s'appliqueront soigneusement au travail manuel, selon les indications de la prieure. » (Cf. LCM 103-3).

I- L'étude : un élément authentique de l'observance chez les moniales



Saint Dominique étudiant. (Vie et Miracles de Saint Dominique 1611)

Qu'en est-il vraiment de l'étude et de sa place dans la vie des moniales dominicaines ? Nos Constitutions actuelles ont maintenant un peu plus de vingt ans et il peut nous sembler qu'elles reflètent la vie dominicaine de toujours. Or, le propre de la législation dominicaine, c'est d'être en évolution continue grâce au travail des chapitres généraux. L'enquête historique ci-dessous sera fragmentaire et succincte. On aimerait savoir en quoi consistait l'étude dont parlent les Institutions de Saint-Sixte. Nous ignorons si cette mention est de saint Dominique lui-même ou si elle existait dans la règle que les sœurs avaient suivie avant d'être réunies par saint Dominique. Le terme latin employé, *litterae*, peut signifier Ecriture Sainte dans le vocabu-

laire chrétien. Qu'il s'agisse de l'étude des Ecritures est plus que probable. Puisque saint Dominique lui-même s'était hâté de passer des études profanes à l'étude de la théologie et s'était mis à se nourrir avec avidité des Ecritures Saintes, il ne pouvait guère proposer à l'étude de ses sœurs que la parole de Dieu.

Dès le début, l'étude est un élément caractéristique - nouveau - de l'observance de l'Ordre, chez les frères, mais je pense, aussi chez les sœurs. Le texte des Institutions de Saint-Sixte en est le témoin. Même si à partir d'Humbert de Romans les Constitutions ne la mentionnent plus, la coutume devait déjà exister.

En tout cas, les vies des premières sœurs d'Unterlinden montrent que celles-ci écoutaient les Ecritures et en cherchaient l'intelligence. Au XIII^e siècle, les sœurs de chœur savaient non seulement lire le latin sans faire de faute, mais le comprenaient.

Le frère Hermann de Minden, provincial de Teutonie et de Saxe de 1286 à 1290, conscient de ses responsabilités et voulant que l'instruction des sœurs correspondît à la culture religieuse et intellectuelle de l'Ordre, prit une mesure qui eut des conséquences très grandes sur l'orientation de la mystique dominicaine. Il décida que les Pères qui auraient la charge de la direction des sœurs devraient être des religieux très instruits (des lecteurs et des maîtres en théologie) et que leur enseignement auprès des sœurs serait fréquent¹. Ils devaient veiller à ce que la nourriture de la Parole de Dieu ne manque pas aux Sœurs.

Pendant cette première période la Parole de Dieu est au centre de la vie des sœurs, bien sûr à l'office, mais aussi dans l'enseignement qu'elles reçoivent et dans leur méditation personnelle. Mais à mesure que le latin n'est plus compris, ce sont d'autres lectures qui vont nourrir la vie de prière et la réflexion des sœurs. De la lectio divina on passe à la lecture spirituelle, et d'autant plus facilement que la Bible devient un livre inaccessible à partir de la Réforme.

Faisons un saut de plusieurs siècles. Dans sa lettre de présentation des Constitutions de 1930, le père Gillet se préoccupe de la formation des jeunes sœurs, dont certaines venaient de l'Université : « Il ne s'agit pas, mes sœurs, (...) de remplir les couvents d'intellectuelles, ni de prétendre que, dans une vie contemplative, le savoir l'emporte sur l'amour. Ce

¹ Sermon de Tauler, traduction par les PP. Hugueny, Théry OP, Desclée, 1927, T.1, p. 34-35.

serait désastreux. *Pas d'intellectuelles*, non ; mais des religieuses *instruites*, oui. (...) Il s'agit d'ajouter à tous les autres, dans nos monastères, un moyen efficace de sanctification et d'apostolat par la satisfaction du besoin qui répond le plus à la vocation dominicaine, le besoin de connaître Dieu pour le contempler, et, l'ayant contemplé, de communiquer aux autres les fruits de sa contemplation. »

Le besoin de tout savoir et de tout juger de cette nouvelle jeunesse pouvait paraître à certaines supérieures et maîtresses des novices inconciliable avec la vocation et elles l'auraient volontiers étouffé, dès le début, au nom de l'humilité et de l'obéissance. Le maître de l'Ordre y voyait le danger grave de décevoir, et même scandaliser ces jeunes. « N'y aurait-il pas quelque présomption à penser que l'ignorance religieuse volontaire (...) prépare mieux ces âmes à recevoir la grâce de Dieu, celle de la contemplation en particulier, qu'un contact prudent, mais habituel avec la vérité révélée, sous forme d'enseignement ou de lectures doctrinales autorisées et surveillées ? », demande-t-il.

Sa solution du problème ressemble à celle du frère Hermann de Minden : « Trouver un ou plusieurs prêtres, un ou plusieurs religieux, qui, soit régulièrement, soit à des intervalles plus ou moins rapprochés, se chargeraient d'assurer l'enseignement doctrinal des novices, et consentiraient du même coup à organiser une bibliothèque spéciale à leur usage. De cette façon on n'imposerait rien de ce genre aux religieuses plus âgées, et d'ailleurs déjà sanctifiées, qui ne sont pas tourmentées du besoin de savoir ; mais, à la longue, un jour viendrait où, après plusieurs générations de novices ainsi formées, le même enseignement pourrait s'étendre à toute la communauté, sans y provoquer d'étonnement, comme une chose toute naturelle. » C'est presque une vision prophétique et quelques soixante-dix ans plus tard, un autre maître de l'Ordre pouvait écrire aux moniales : « Quantité d'écrits théologiques sont profondément ennuyeux, mais c'est peut-être de la mauvaise théologie. [...] L'indice de la bonne théologie est qu'elle se répand en prière et adoration et bonheur et en une authentique liberté intérieure. Il existe peu d'aussi bonne théologie. Peut-être des moniales sont-elles appelées à l'écrire². »

En 1930, l'étude ne figurait pas vraiment parmi les observances d'un monastère, il y avait même une certaine méfiance vis-à-vis d'elle et de ce qui était considéré comme « intellectuel ». La science enfle, disait saint Paul.

²Frère Timothy Radcliffe, Lettre « Une vie contemplative », dans *Louer, bénir, prêcher*, Cerf, 2004, p. 502s.

Il y a un abîme entre la lettre de présentation de ces Constitutions et le texte législatif³. Les Constitutions mentionnent la lecture spirituelle ; les sœurs doivent se servir, à cette fin, de livres ascétiques approuvés par l'Église, et, de préférence, des auteurs de l'Ordre ou de l'histoire de l'Ordre. Un chapitre est consacré à la bibliothèque. Celle-ci « doit contenir les livres de la vie des saints et des bienheureux de notre Ordre, les traités spirituels et autres livres écrits par nos saints et nos bienheureux ou par d'autres écrivains vénérables de l'Ordre. Elle doit avoir aussi les revues de piété publiées, pour l'avantage des fidèles, par nos Pères. » Par ailleurs, la bibliothécaire « doit prendre soin des livres de la Communauté, les placer avec ordre dans la Bibliothèque, en faire un index et garder la clef. »

Ces nouvelles Constitutions n'ayant pas reçu un bon accueil chez toutes les moniales, le père Gillet écrivit une lettre encyclique pour rappeler que l'on n'entre pas au couvent « pour être à jamais isolé du monde par la clôture et se jeter à corps perdu dans les saintes observances ». La fin de toute vie religieuse, c'est la charité, et la distinction entre les différentes formes de vie religieuse vient des œuvres de la charité à accomplir envers Dieu ou envers le prochain. La vie contemplative reçoit son nom de la contemplation en quoi consiste la seule œuvre de charité envers Dieu. Les dominicaines contemplatives disposent de trois moyens de réaliser leur vocation : *la récitation chorale de l'office divin ; l'étude assidue de la doctrine chrétienne et les observances monastiques.*

Résumons ce que le père Gillet dit sur l'étude de la doctrine sacrée : « Pour aimer Dieu dans la contemplation, il faut d'abord Le connaître de cette connaissance surnaturelle que procure la foi. [...] Si la foi est infuse, les vérités à croire ne le sont pas. Pour être reçues dans l'intelligence, assimilées par elle, elles ont besoin d'être apprises. (...) *Le devoir d'état* des contemplatives est de mettre toute leur bonne volonté à s'assimiler par l'étude, sous la direction de maîtres expérimentés, les vérités de foi, celles en dehors desquelles la vie intérieure ou mystique ne saurait trouver de garantie, ni s'épanouir avec sécurité. Quand on a l'honneur d'appartenir à l'Ordre de la Vérité, la Vérité ne doit pas faire peur. »

Un nouveau livre des Constitutions a été promulgué en 1971 par le père Fernandez. Le chapitre III de la 1^{ère} section, intitulé dans l'édition française *la Parole de Dieu*, concerne notre sujet. Le titre latin est *De auditione et custodia Verbi Dei*, de l'écoute et de la garde de la Parole de Dieu.

³En fait, les Constitutions étaient déjà terminées et approuvées par la Sacrée Congrégation des Religieux quand le père Gillet fut élu maître de l'Ordre, il les a seulement promulguées.

« Les moniales, spécialement députées par Dieu à la prière, ne sont pas privées de tout service (ministère) de la Parole. » Ici il y a un renvoi à l'Instruction *Venite seorsum*, numéro V : « Un autre élément du mystère de la vie contemplative qu'il sied encore de mettre en lumière, est l'importance du signe et du témoignage qu'elle constitue, et grâce auquel les religieux cloîtrés ont, eux aussi, un « ministère de la parole » (Cf. Ac 6,2-4 : « Il ne sied pas que nous délaissions la parole de Dieu pour servir aux tables...Quant à nous, nous resterons assidus à la prière et au service de la parole. »), bien qu'il ne s'agisse pas pour eux de la prédication. » La vie des religieux cloîtrés est ici comparée à celles des apôtres eux-mêmes. Et nos Constitutions précisent, dans la droite tradition de l'Ordre, que les moniales prêchent elles aussi : « En écoutant, célébrant et gardant la Parole de Dieu (cf. Lc 11,18), elles annoncent par l'exemple même de leur vie l'Évangile de Dieu. » Si ce n'est « verbo », c'est « exemplo ».



Leur ministère de la Parole consiste à écouter, à célébrer et à garder la Parole de Dieu, et tout ce chapitre est construit autour de ces trois verbes. Ici apparaît, pour la troisième fois, le terme *Lectio Divina*, totalement inconnu de nos Constitutions antérieures, mais donné comme allant de soi. Au cœur du chapitre se trouvent quatre numéros et deux ordinations sur l'étude, qui fait donc partie de l'écoute de la Parole de Dieu et dont on énumère les bienfaits et l'objet. Le numéro 107 parle

de la liturgie où nous célébrons la Parole. Les numéros 108 et 109 explicitant ce qu'est garder la Parole, reviennent au signe et au témoignage de notre vie et terminent ainsi le chapitre par une sorte d'inclusion.

Ce chapitre traite de la part prise par les moniales dans l'évangélisation qui apparaît comme la finalité propre de l'ordre des Prêcheurs et la manière dont les frères ont part à la mission des Apôtres. L'accent n'est pas sur l'étude et lors de la révision de ces Constitutions en vue de leur approbation définitive, ce point a été signalé. Et de fait, dans les Constitutions définitives de 1987, le chapitre III a été complètement réorganisé afin d'insister davantage sur l'étude.

Cette enquête historique montre qu'au cours des siècles l'étude a toujours eu une place dans la vie des moniales, avec des hauts et des bas. La préoccupation du père Gillet sur la formation des jeunes soeurs avait certainement un fondement réel. Le XX^e siècle a apporté des richesses extraordinaires : le renouveau liturgique, l'accès aux textes des pères de l'Eglise, et surtout aux Ecritures. Nous avons des instruments de travail de tout genre et des possibilités variées de nous former et d'étudier, mais, paradoxalement, avons-nous le goût de l'étude, le désir de mieux connaître pour aimer davantage ?

II - Comprendre pour aimer Dieu

« Comme une oasis spirituelle, un monastère indique au monde d'aujourd'hui la chose la plus importante, et c'est même en fin de compte la seule chose décisive : il existe une ultime raison pour laquelle il vaut la peine de vivre, qui est Dieu et son amour impénétrable »⁴. Benoît XVI va à la racine et à la raison ultime de notre vocation : Dieu et son amour impénétrable. Cela nous intéresse par rapport à l'étude. Elle est un élément authentique de notre vie de moniales dominicaines. Mais même si elle ne l'était pas, nous devrions encore étudier, à cause du commandement de Dieu lui-même.

« Un scribe qui les avait entendu discuter, voyant qu'il leur avait bien répondu, s'avança et lui demanda : « Quel est le premier de tous les commandements ? » Jésus répondit : « *Le premier c'est : Ecoute, Israël, le Seigneur notre Dieu est l'unique Seigneur, et tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toute ta force.* » (Mc 12, 28-30). »

⁴Benoît XVI, *Heiligenkreuz*, 9 septembre 2007 et *Angelus*, 18 novembre, 2007.

Jésus cite Deutéronome 6, 4-5 : « Ecoute Israël (...) tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir. » Or, l'évangéliste a ajouté un terme, « de tout ton esprit ». Le mot grec traduit par esprit est **διανοια** qui désigne la faculté de réfléchir et par suite, l'intelligence, la pensée avec l'idée d'activité par opposition à **νους** qui signifie intelligence en soi ; **διανοια** est encore exercice de la réflexion.

Pourquoi l'évangéliste a-t-il quatre termes ? Le père Lagrange explique dans son commentaire de saint Marc : « le cœur marquait plutôt l'intelligence, suivant la psychologie des Hébreux ; l'âme, les puissances sensitives, et meod, l'énergie. Ces trois mots étaient donc très bien traduits par la Septante dans le texte B : **διανοια**, **ψυχη** et **δυναμις**. Le grec **καρδια** était une moins bonne traduction que **διανοια**, car il signifie plus rarement l'intelligence que cor en latin ; cependant il avait sans doute prévalu dans la Septante (Mss A F), et Marc l'a employé ici ; mais il a très heureusement suppléé à ce qui manquait ainsi en ajoutant **διανοια** qui se rapporte très directement à l'ordre de la pensée.⁵ »

La traduction « toute sa capacité de comprendre » est du père Chevignard⁶. Elle me plaît parce qu'elle exprime effectivement une activité, une manière concrète d'agir. Comment aimer de toute sa capacité de comprendre sinon par l'étude ? Le père Gillet disait que la contemplation était la seule œuvre de charité envers Dieu. L'étude fait partie des actes qui mènent à la contemplation. Dans notre vie, l'étude a sa place à ce titre, nous n'avons pas besoin de la « légitimer » par d'autres motifs, elle participe de la gratuité de l'amour.

III- Comment vivre l'étude ?

L'étude demande du temps et les Constitutions disent qu'un « temps convenable pour l'étude personnelle doit être prévu chaque semaine. » Souvent l'étude et le travail semblent entrer en concurrence. Or il y a une hiérarchie : « L'organisation du travail des sœurs doit toujours tenir compte de la priorité de l'office divin et de la prière, de la nécessité de la lectio divina et de l'étude. » Il peut y avoir une véritable tension là. Nous devons gagner notre vie, mais aussi assumer la prévoyance sociale et payer notre chauffage. Si notre temps doit être entièrement consacré au travail afin de pouvoir subvenir à nos besoins les plus nécessaires, il y

⁵M.-J. Lagrange, *Evangile selon Saint Marc*, Gabalda, 1942, p. 321 s.

⁶B.-M. Chevignard, *La doctrine spirituelle de l'évangile*, Cerf, 1960, p. 85.

a un vrai problème auquel il convient de chercher des solutions. Si nous travaillons pour ne pas rester oisives dans le cloître, il faut peut-être y regarder de plus près, car ce n'est pas en travaillant qu'on vient au bout du travail. La vie contemplative demande qu'on ait du temps, c'est une vie où il y a de la place pour le loisir studieux qui n'est pas un farniente. Cela peut paraître comme un luxe, mais cela caractérise la vie contemplative. Le travail vient contrebalancer, réguler l'étude. L'étude peut paraître comme quelque chose pour soi, un plaisir personnel, tandis que le travail est pour le bien commun. Même celles qui aiment étudier préfèrent parfois le faire parce que leur étude va servir à quelque chose, une conférence à donner aux hôtes, un article dans une revue des frères. On hésite à étudier « gratuitement ». Il me semble que nous avons encore du mal à considérer l'étude comme faisant partie de notre observance.

Les Constitutions disent que l'étude doit être adaptée aux aptitudes de chacune, on pourrait dire « aux dispositions naturelles de chacune ». Elle n'est nullement optionnelle, mais ici on doit veiller à ne pas agir selon un principe d'égalité, mais selon les besoins de chacune. Cela ne concerne pas uniquement le temps, mais aussi la forme des études. Par crainte de la science qui enfle ou des jalousies, on risque de vouloir tout niveler. Mais au lieu de céder à la crainte, on peut promouvoir la magnanimité dans la communauté. Le bien de l'autre est certes différent du mien, mais il est aussi le mien puisque tout est mis en commun. Cela peut aussi libérer celles qui n'auraient aucun attrait pour les études poussées. Mais chacune a une intelligence, chacune a la foi et chacune a le devoir d'aimer Dieu de toute sa capacité de comprendre. Son intelligence l'y pousse d'ailleurs, car notre intelligence tend naturellement vers son bien propre qui est la Vérité.

Ceci nous éclaire aussi sur la nature, les formes des études. Les Constitutions prévoient un vaste programme et un vaste choix. Le temps dont nous disposons pour l'étude est limité, puisque l'étude n'est pas la fin de notre vie, n'est pas le but pour lequel nous sommes entrées au monastère. Nous ne pourrions donc jamais tout étudier. Les sœurs qui choisissent un ou deux domaines de prédilection et y persévèrent tirent beaucoup de profit de leur étude. Le risque de papillonner est réel, néfaste pour le sérieux de l'étude, car l'esprit qui ne s'applique jamais vraiment à quelque chose ne s'approfondit pas. En formation initiale, il est indispensable d'aborder les différents domaines du savoir théologique et biblique ainsi que d'acquérir des méthodes de travail. Une



Saint Dominique Fra Angelico - San Marco, Florence

« spécialisation » trop précoce n'est pas mieux que le fait de ne jamais rien creuser. Etudier, ce n'est pas accumuler des quantités de connaissances, mais comprendre ce qu'on étudie et l'intérioriser.

L'étude communautaire risque, elle aussi, d'entrer en concurrence avec l'étude personnelle, toujours à cause de notre temps limité. Ces deux formes d'étude ne peuvent pas être exclusives l'une de l'autre, elles devraient être complémentaires. Il y aura toujours dans l'étude communautaire la difficulté de l'adapter au goût et au niveau de chacune. Mais elle

construit la communauté.

Chez les frères l'étude est ordonnée au ministère du salut, chez les moniales elle est ordonnée à la lectio divina, à cette forme de lecture qui est ordonnée à un véritable colloque avec Dieu. La lectio divina se traduit « lecture divine » ou « lecture sainte ». L'expression désigne soit le texte biblique lu, soit le fait de lire l'Écriture Sainte. Au cours du Moyen Âge, ce deuxième sens l'emporte et devient un terme technique pour parler d'une certaine forme de lecture d'Écriture Sainte, la pratique monastique de la lecture méditée ou priée de la Bible.

Le concile Vatican II a remis en valeur la lectio divina et exhorte à prier sur les Écritures. Le frère Vincent de Couesnongle écrit à ce propos : « Prier sur la Bible : rien de mieux, mais attention. La découverte de textes qui nous parlent davantage, de phrases bibliques qui sont des cris vers Dieu et qui correspondent à ce que nous vivons – louange, espérance, joie... - peut avoir comme effet que nous les prenons trop à la lettre, sans assez de discernement. Nous les chargeons de nos propres sentiments, quels qu'ils soient. Il peut arriver alors que nous ne priions pas tant sur la Bible elle-même avec toutes ses richesses et ses

harmoniques, que sur nos propres sentiments. Dans ce cas, le risque de tomber dans un certain « fondamentalisme » n'est pas chimérique. [...] Il y a un équilibre à trouver entre une connaissance scientifique de la Bible – absolument indispensable – et une lecture matérielle, sans perspective ni relief. C'est dire l'importance d'une « lecture savoureuse » appuyée sur l'exégèse et vécue dans la prière. A ces conditions comment douter de la dimension contemplative de l'étude de l'Écriture ?⁷ »

Dans l'Ordre, la vie contemplative, c'est la recherche de la Vérité. Contempler, c'est regarder, considérer attentivement, pour voir. « De grâce, fais-moi voir ta gloire (Ex 33, 18). » « Seigneur, montre-nous le Père, et cela nous suffit (Jn 14, 8). » Le croyant porte en lui ce désir de voir Dieu : « Car nous voyons, à présent, dans un miroir, en énigme, mais alors ce sera face à face. A présent, je connais d'une manière partielle ; mais alors je connaîtrai comme je suis connu (1 Co 13, 12). » Quel étrange cri au cœur de l'hymne à la charité ! Pourquoi Paul ne dit-il pas : « J'aimerai comme je suis aimé » ? Peut-être, parce que, au sens biblique le plus fort, connaître, c'est devenir un avec l'aimé.

La contemplation, telle que saint Thomas l'expose, est une activité de l'intelligence. Mais l'intelligence est mue par la charité : « L'homme dont la volonté est prompte à croire, aime la vérité à laquelle il croit, et il réfléchit sur elle, il l'embrasse et la pénètre » (II-II, Q. 2, a. 10). « Ce n'est pas l'amour de la connaissance qui pousse le théologien à scruter son objet, c'est l'amour de cet objet lui-même » (II-II, Q. 180, a.1). Aimer Dieu de toute sa capacité de comprendre. Certes, mais il n'en reste pas moins que la charité, grâce à l'action du Saint-Esprit et de ses dons, peut être elle-même le moyen d'une saisie plus immédiate de Dieu présent en soi, d'une contemplation silencieuse et inexprimable allant plus loin, non en clarté mais en union, que la contemplation théologique.⁸ « Maintenant donc demeurent foi, espérance, charité, ces trois choses, mais la plus grande d'entre elles, c'est la charité (1 Co 13, 13). »

*Sœur Jean-Thérèse op
Monastère d'Orbey (68)*

⁷Vincent de Couesnongle, Lettre sur la dimension contemplative de notre vie dominicaine, dans *Louer, bénir, prêcher*, Cerf, 2004, p. 127.

⁸Cf. M.-J. Nicolas, Introduction à la Somme théologique, dans *Somme théologique*, t. I, Cerf, 1984, p. 35.

PORTER AUX AUTRES LE FRUIT DE NOTRE CONTEMPLATION



Mgr. P. Claverie

Extrait d'une retraite prêchée en 1983 par Mgr. Pierre Claverie (1938-1996), dominicain, évêque d'Oran (Algérie) de 1981 à 1996.

Dominicain, nous brandissons toujours cette grande devise « *Contemplare et aliis tradere* » « porter aux autres le fruit de notre contemplation ».

Ainsi, il n'y a de vie que contemplative. La vraie vie, la vie féconde, la vie durable, celle qui se communique et qui peut, comme le Christ le propose, transformer toute mort en vie, cette vie-là ne peut être que contemplative ! De fait, il y aura différentes

manières d'être vivants, différentes manières d'être contemplatifs. Et parmi les manières de vivre, il y a la manière apostolique. Nous pouvons être vivant et apôtre. (...)

Voilà comment le mouvement apostolique est né au XIII^e siècle. L'intuition de saint Dominique va être d'imiter la vie des apôtres au moment où l'Église était jugée comme insuffisamment apostolique. (...) Et il est intéressant de voir apparaître la première communauté féminine, une communauté féminine contemplative, cloîtrée qui servira de support à la sainte prédication.

C'est sur une communauté de ce type que la prédication des frères va se greffer et c'est l'ensemble qui sera apostolique. Ce ne sont pas les frères qui sont apostoliques pendant que les sœurs sont cloîtrées, et qu'elles prient pour les frères, c'est l'ensemble qui forme le noyau de la vie apostolique. Voilà ce que je trouve très intéressant dans l'intuition de départ de saint Dominique : non pas la répartition du travail entre les sœurs qui prient et les frères qui vont prêcher, mais le fait que saint

Dominique ait associé dans un même noyau, qu'il a appelé « la sainte Prédication », la prière et la prédication ! L'un ne va pas sans l'autre. Et ensuite quand les frères se structureront, prière et prédication seront associées. Et quand les communautés féminines se diversifieront, il faudra toujours garder cette dialectique entre prière et prédication, prière et annonce de la résurrection, c'est ce qui fait l'apostolat. (...)

Nous sommes tous apostoliques, tous et toutes nous poursuivons l'unique mission venue du Père, transmise par le Christ et cette mission consiste à donner chair, donner corps à l'amour de Dieu, c'est tout. La mission consiste à donner chair à l'Esprit-Saint. Et sous cet aspect-là, Marie est une figure centrale dans toute vocation, dans toute vie chrétienne, puisque son rôle et notre rôle, le rôle de toute humanité appelée par le Christ, est de donner chair à l'Esprit-Saint, donner corps à une parole de Dieu ; non pas répéter les paroles, non pas faire un discours, mais donner chair. Toute vie dominicaine, toute vie chrétienne, est donc apostolique et missionnaire par nature, quelle que soit la forme de sa mission. Et, c'est cet apostolat qui nous place en tension entre Jésus qui appelle et ceux auxquels nous sommes envoyés. (...)

Être apostolique, ce n'est donc pas d'abord agir, faire, par opposition à ceux qui ne feraient rien, puisque tout le monde fait quelque chose, agit de quelque manière, chacun à sa mesure, chacun selon sa vocation. Notre mesure n'est pas l'action, notre mesure est la solidité de notre relation au Christ qui envoie, par l'Église, pour le renouvellement du monde. Voilà notre mesure : notre docilité à l'action de l'Esprit. Et ce qui va qualifier notre vocation apostolique, ce ne sont pas les grandes œuvres que nous traçons, c'est la qualité de notre être intérieur. Nos œuvres passent...(...)

Saint Dominique, à un moment où la société était en crise, a su créer ces espaces humains de communion, d'ouverture, en allant là où personne n'était allé auparavant collectivement, et il a aussi envoyé ses frères et les a fait naître avec courage, avec lucidité, là où le monde était en difficulté. Et, pour moi, ces deux aspects font partie de notre vocation dominicaine : à la fois être fortement ancrés dans une foi nourrie de prière et de convictions, et vécue en communauté, et, à la fois, porter une attention extrême à tout ce qui est en train de naître ou à tout ce qui est en difficulté, avec une grande souplesse d'adaptation pour répondre aux besoins nouveaux, aux appels nouveaux. Cette capacité de renouvellement constant est inscrite dans les Constitutions des frères (...)



Abbaye de La Trinité de Montcaumon
 14, Cours Monseigneur Buisson
 F-41015 Leay
 Tél. + 33 (0)3 68 80 23 22
 Fax + 33 (0)3 68 80 23 91
www.abbaye-trinite.com



Abbaye de Prémont
 Lesons Clères
 Côte d'Azur, 06940 Ode, Novegny
 Tél. (0033) 21 19 44 20
 Fax (0033) 21 19 44 21
<http://www.abbaye.com>



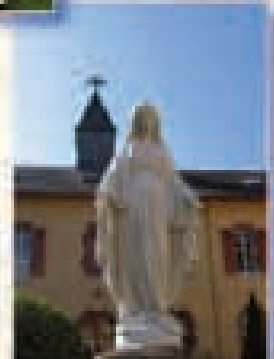
Abbaye N.-D. de Beaufort
 15740 Pignat
 tel. (0033) 05 93 93 30
abbaye@dominicaion.beaufort.fr
<http://www.beaufort.com>



Abbaye Saint Dominique
 62, rue Godefroid
 43100 Olus
 tel. (05 50 74 84 61)
 Fax (0) 79 94 10 51
<http://www.abbaye-saint-dominique.org>



Abbaye de Marie-Immaculée
 97400 Réunion
 Collège du Bonheur, 80, allée Jean-Marie
 97400 Saint-Denis La Réunion
 (t) 02 62 21 44 30 / Fax 02 62 21 15 94
www.abbaye-marie.com



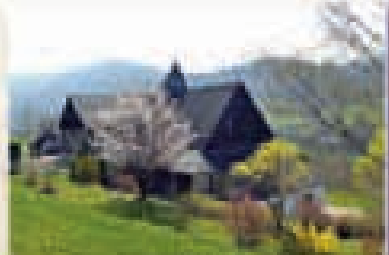
**Abbaye de Saint-Joseph de
 Bonne-Maison**
 Au Bois-Pin 43100 Lourdes
 Tél. (0) 42 46 13 10
 Fax (0) 42 42 20 42
 Mail: abbaye@bonne-maison.fr
<http://www.bonne-maison.com>



Abbaye de Saint-Joseph
 Puyferré, 13370 Lamoignon
 tél. 04 48 11 72 67
 fax 04 48 11 72 68
<http://www.joseph.fr>



Abbaye de Saint-Symphorien
40, avenue de Chantilly
71600 Paray-le-Monial
Tel. 03 85 81 09 09
Fax 03 85 80 52 92
www.abbaye-symphorien.fr



Abbaye de Saint-Jean-Baptiste
11, Avenue 1919
Tel. 03 85 21 25 51
Fax 03 85 21 25 61
www.abbaye-saintjean.fr



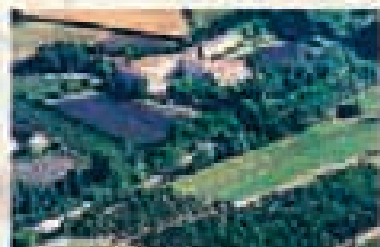
Abbaye de Saint-Jean
Citél'Évêché
03 85 00 10 00 / 03 85 00 10 00
Tel. 03 85 00 10 00 / Fax 03 85 00 10 00
<http://www.abbaye-saintjean.com>



Abbaye de Saint-Étienne
1, rue de la Vierge
55, 04 23 27 01 50 / Fax 04 23 27 01 50
www.abbaye-saint-etienne.com



Abbaye Notre-Dame de Chalais
BP 106
70480 Chalais
www.abbaye-chalais.com



Abbaye de Saint-Étienne
1, rue de la Vierge
55, 04 23 27 01 50 / Fax 04 23 27 01 50
www.abbaye-saint-etienne.com



Abbaye de Saint-Maximin
Chemin du D'Orval
04 94 20 04 71 / Fax 04 94 20 27 09
www.abbaye-saint-maximin.com



Saint Dominique prêchant, fresque de l'église de Saint-Laurent, Puy en Velay

Nos communautés peuvent aussi proposer des lieux de prière. Que dans nos vies et au cœur de nos activités l'on sente et l'on sache qu'il y a une part pour Dieu, et pas seulement une part de temps, mais une part de nous-mêmes, et que Dieu peut, par cette part de nous-mêmes, changer notre manière d'être et tout ce que nous faisons. Dans ces lieux de prière se refait une communion. Il me semble important que nos communautés soient des foyers de prière comme Dominique les avait constitués, dès le début de sa prédication, en appuyant sa prédication sur une communauté de prière. Il avait voulu que ses frères, comme lui-même, soient d'abord préoccupés de la prière. Cette part doit continuer à exister dans tout ce que nous vivons. À Toulouse, le programme de vie des premiers frères était le suivant : austérité, étude, contemplation, prédication. (...)

Dans les années qui viennent, il va falloir faire très attention de ne pas jouer de cette autorité, nous-mêmes, dans le monde religieux, pour sécuriser les jeunes qui se présentent et auxquels il faudra apprendre la liberté. Je crois que, là aussi, saint Dominique nous a appris une liberté qui avait un sens : une liberté définie par l'appel de l'Esprit et à l'intérieur de laquelle se forme la communauté.

Pierre Claverie
Quel bonheur d'être croyant
Ouvrage à paraître aux Editions du Cerf, 2011
(Avec leur aimable autorisation)

"AMITIES DOMINICAINES" : FRERES ET MONIALES DANS L'ORDRE DES PRECHEURS



C'est le beau titre d'une revue éditée par nos frères dominicains de la Province de France. Ce n'est pas un titre choisi par hasard, mais le rappel d'un précieux héritage que saint Dominique transmet à ses frères... et à ses sœurs ! Un héritage controversé, comme tout héritage, au cours de l'histoire de notre Ordre. Héritage trouvé vite trop lourd par la branche masculine et revendiqué avec d'autant plus de force

par la branche féminine ! « Et ce que femme veut... » le pape et les frères durent le vouloir aussi ! Tel était l'ancrage profond désiré par saint Dominique. Telle était peut être l'histoire fortuite qui s'était proposée à lui et qu'il avait saisie du fond de son âme comme une proposition de l'Esprit-Saint. Dominique, si docile aux impulsions de l'Esprit et si volontaire pour les mettre en œuvre ! ...

C'est un « classique » dans l'histoire de l'Ordre des Prêcheurs de dire qu'il a commencé avec des femmes !

Saint Dominique a commencé son ministère par l'institution d'un monastère de moniales à Prouilhe et l'a terminé par la préparation d'un autre monastère, Sainte-Agnès de Bologne : surprenant, n'est-ce pas pour un Ordre fort peu connu dans sa branche monastique et fondé, qui plus est, par un homme. Mais je laisse cette partie historique, avec ses précisions, au frère Bernard Hodel dont c'est la spécialité !

Mon propos est plutôt de souligner que dès l'origine et aujourd'hui encore, sont indissociablement unis prédication et contemplation, sœurs

et frères dans un même Ordre, sous une même profession et dans une profonde amitié.

Le vieil adage, « *Contemplare et contemplata aliis tradere* /contempler et transmettre le fruit de la contemplation », hérité de notre frère saint Thomas d'Aquin, peut nous induire en erreur, laissant penser qu'il s'agit de deux temps successifs, de deux « états de vie » différents : contemplatif et apostolique. La vie de Saint Dominique telle que nous la rapportent les textes primitifs de l'Ordre : « donnant la nuit à Dieu et le jour au prochain » (*Libellus n°105*) illustre de façon concise le propos de vie qu'il allait peu à peu réaliser à travers la fondation de l'Ordre des Prêcheurs : une vie évangélique réunissant des communautés de frères et de sœurs dans une unique mission de prédication. Les Constitutions de l'Ordre dominicain viendront traduire en termes de droit ce qui se vivait déjà au niveau de l'esprit et du cœur dès 1206, dans la toute première expérience de prédication de saint Dominique. Un lien « congénital » pour reprendre l'expression d'un historien de l'Ordre, le père Vicaire.



La vie de Saint Dominique est toute tissée d'amitié : celle de ses rencontres sur les chemins d'Europe qu'il parcourt inlassablement, celle de ces premières femmes qu'il convertit par sa parole et qui revendiqueront ensuite n'avoir jamais eu d'autre maître pour leur enseigner la vie de l'Ordre (Bienheureuse Cécile, *Miracles de saint Dominique n°7*). On sait la délicatesse de Dominique auprès de ses premières sœurs, leur rapportant d'Espagne des cuillères en bois de cyprès, les réveillant le soir, alors qu'elles ne l'attendaient plus, revenant de prédication pour leur partager ses espoirs apostoliques et ayant la bonne idée de leur faire passer une coupe de vin où frères et sœurs boivent à satiété ... Tout cela nous est d'ailleurs raconté avec verve et multiples détails par sœur Cécile une moniale de Saint-Sixte, la seule par ailleurs à nous faire un portrait physique de Dominique !

Encore une anecdote, s'il le faut, pour redire l'importance chez Saint Dominique de la présence de sœurs moniales et le lien avec elles dans la croissance de l'Ordre : Le premier Chapitre Général est célébré en 1220 à Bologne. Une jeune femme de la noblesse, Diane d'Andalo y avait fait



secrètement profession entre les mains de saint Dominique en 1219. Dominique réunit ses frères et leur déclare : « Il faut de toute nécessité édifier un couvent de Dames, même s'il fallait de ce chef interrompre la construction du nôtre » et il confie le soin de cette affaire à quatre frères (*Chronique de Sainte-Agnès*).

En fait, toute la tradition monastique attribue une grande valeur à l'amitié. Ne serait-ce que, pour prendre le plus fameux et le plus proche de la naissance de l'Ordre dominicain, *le Traité sur l'Amitié Spirituelle* du cistercien Aelred de Rievaulx (XII^e siècle). Les Dominicains ne font pas exception ! Les lettres chaleureuses entre le premier successeur de saint Dominique à la tête de l'Ordre, le frère Jourdain de Saxe, et Diane d'Andalo que nous venons d'évoquer avec Bologne, forment un délicieux recueil de conseils spirituels, de nouvelles sur l'avancée de la prédication de Jourdain et d'affectueuses demandes de prières à Diane. Nous ne résistons pas à vous en proposer quelques courts extraits, les lettres de Jourdain à Diane étant elles-mêmes très concises (sans doute à cause de ses multiples voyages et de la prédication).

« Les frères qui m'accompagnent, Frère Archange et Frère Jean te saluent. Archange regrette beaucoup de ne pas t'avoir vue avant de quitter Bologne (...) Il t'est dans son cœur, attaché : sois lui donc indulgente et recommande-le dans tes prières. Salue toutes les sœurs pour moi » (Post-scriptum Lettre II)



Arbre généalogique dominicain 1675.

(Monastère d'Estavayer)

« Il ne m'est pas possible à présent, comme je le voudrais, de te consoler par mes lettres (...) mais dans l'Esprit de Vérité, repose-toi et attends patiemment le temps de mon retour : Je remets à Sa garde ton esprit et celui de toutes tes sœurs, nos filles très chères. » (Lettre III)

« Prie pour moi et recommande aux sœurs de prier pour moi afin que le Seigneur achève ce qu'il a commencé pour nous. J'ai reçu par la grâce de Dieu trente- trois frères (...) » (Lettre V)

« Les sœurs de Prouilhe vont bientôt venir. Le prieur de Montpellier me l'écrit en effet. Tu les salueras affectueusement, et leur communiqueras la lettre que je t'adresse, comme si elle était écrite pour chacune d'elles. » (Lettre VII)

« Salut à toutes mes filles. Prie pour moi. Salue les sœurs (...) et recommande-leur de prier pour les étudiants parisiens, afin que Dieu ouvre leur cœur et les dispose à une prompt conversion (...). Salue aussi les converses de Sainte-Agnès, ses familières, veux-je dire, les dames et amies de la maison. Porte-toi bien. » (Lettre VIII)

Toutes ces lettres nous disent la qualité de la communion des frères et des sœurs dans une même vocation et un même souci de la mission. Certaines sont acheminées par un frère particulièrement lié à Diane. C'est le cas de la lettre XII apportée par le frère Bernard le Teutonique, un des premiers et des plus fidèles amis de Diane, l'un des signataires de l'acte d'acquisition des terrains du Couvent de Sainte-Agnès où vit sa belle-sœur, Jacobine. Frère Henri de Cologne qui a tenu la plume ne résiste pas au plaisir d'y ajouter un post-scriptum à l'adresse de deux novices, Marie et Jourdain, et d'envoyer du drap pour cette dernière afin qu'on lui confectionne un habit ! (aujourd'hui, c'est plutôt les sœurs qui s'occupent des habits des frères ...)

La manière dont Jourdain persuade son ami Henri de rentrer avec lui dans l'Ordre semble toute pleine de cette même amitié qui faisait dire à Saint Augustin : « Si mes amis ne veulent pas me suivre (dans la fondation de son monastère) et bien, je les convainurai ! ». Ce n'est sans doute pas pour rien que frères et sœurs, nous sommes sous la règle de ce même saint Augustin, laquelle s'ouvre par le précepte de la charité ...

Diane ne fut pas la seule à entretenir une correspondance avec les frères, trace précieuse de cette « dulcedo fraternitatis » cette douce fraternité dont parlera peu après le savant dominicain Albert le Grand, maître de saint Thomas.

A la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle, une province dominicaine avait parfaitement bien compris ce défi de l'amitié entre frères et sœurs, celle de Teutonie qui comprenait alors l'Alsace et l'Ouest de l'Allemagne. Le Provincial de l'époque, Hermann de Minden, n'avait pas hésité, à la différence de beaucoup d'autres de ses collègues, à recevoir nombre de monastères de moniales dans l'Ordre. Il députa près d'eux quelques-uns de ses meilleurs maîtres en théologie. On en connaît le résultat : une des plus belles pages de l'histoire de l'Eglise médiévale : « la mystique rhénane » avec l'admirable efflorescence dans l'Eglise de la vie contemplative. Les moniales dominicaines notèrent, recopièrent, diffusèrent sermons et traités de ceux dont les plus grands avaient pour noms : Maître Eckhart ou Jean Tauler. Et l'on sait aussi la longue amitié qui lia la Bienheureuse Marguerite Ebner au Bienheureux Henri Suzo, sans parler, à Sienna à la même époque, de Catherine de Sienna et de Raymond de Capoue.

Mais plus encore qu'un travail de rayonnement de leur enseignement grâce à leurs sœurs, les frères, en confrontant leur science avec le témoignage de leur vie évangélique, poursuivaient l'intuition première de saint Dominique. Il s'agissait bien d'une parole évangélique, expression d'une vaste communauté de frères et de sœurs et non simple fruit d'une érudition ou d'une piété personnelle.

Je voudrais en guise de conclusion, citer un extrait du livre *Je vous appelle amis* (Ed. du Cerf, 2000, p. 52-53) du frère Timothy Radcliffe qui fut Maître de l'Ordre de 1992 à 2000 :

« L'amitié est au cœur de la vie divine : cette amitié du Père, du Fils et de l'Esprit qui était au centre de la théologie des premiers Dominicains. Toute notre vie fraternelle est marquée par l'amitié. Notre mode de gouvernement démocratique n'est pas seulement une manière de prendre des décisions. C'est une structure administrative qui exprime une forme d'amitié, notre respect pour la voix de chaque frère. L'étude est pour nous une manière de grandir dans l'amitié de Dieu. Notre prédication proclame l'amitié indéfectible de Dieu. (...) Saint Thomas disait de l'amitié qu'elle est la forme d'amour la plus parfaite parce qu'elle n'est pas possessive, parce qu'elle exalte l'égalité des personnes. C'est en ce sens qu'elle révèle l'égalité du Père, du Fils et de l'Esprit au sein de la Trinité. Egalité que nous sommes appelés à vivre en tant que frères (...et sœurs !) au sein de l'Ordre. »

*Seur Dominique Emmanuel op
Monastère de Chalais (38)*

BIBLIOGRAPHIE

Les sources de l'Ordre des Prêcheurs

- M.-H. Vicaire, *Saint Dominique et ses frères : évangile ou croisade ?* textes du XIII^e siècle, présentés et annotés par..., Paris, Cerf, 1979 (réed. 1986, 2007), 192 p.
- M.-H. Vicaire, *Saint Dominique : la vie apostolique*, textes du XIII^e siècle présentés et annotés par..., Paris, Cerf, 1983, 216 p.

Quelques essais sur saint Dominique

- G. Bedouelle, *Dominique ou la grâce de la parole*, Paris, Mame-Fayard, 1982, 277p.
- J.-R. Bouchet, *Saint Dominique*, Paris, Cerf, 1988, 121 p.
- P. B. Halvorsen, *Saint Dominique : du cœur aux frontières de l'Eglise*, Paris, Cerf, 2011, 356 p.
- M. Joulin, *Petite vie de saint Dominique*, Paris, Desclée de Brouwer, 1989, 158 p.
- M.-H. Vicaire, *Histoire de Saint Dominique*, préface de G. Bedouelle, Paris, Cerf, 2004, 764 p.

Le regard de moniales sur saint Dominique...

- Sr Dominique Emmanuel, *Saint Dominique, un homme de compassion*, Ed. du Livre ouvert, 2001, 63 p.
- Sr Dominique Racinet, *Saint Dominique : le visage d'un cœur*, préface Mgr J.-L. Bruguès, Saint-Maurice, Ed. Saint-Augustin, 2006, 143 p.

... et sur les maîtres rhénans

- Sr Suzanne Eck, *Prédicateurs de la grâce : études sur les mystiques rhénans*, Paris, Cerf, 2009, 224 p.
- Sr Suzanne Eck, *Initiation à Jean Tauler*, Paris, Cerf, 1994, 206 p.
- Sr Suzanne Eck, *Jetiez-vous en Dieu : initiation à Maître Eckhart*, Paris, Cerf, 2000, 170 p.

Les Cahiers de Fanjeaux

Les Sœurs dominicaines du Verbe Incarné (Dammarie-les-Lys - 77) accueillent chaque année dans leur maison du Belvédère Saint-Dominique à Fanjeaux un colloque organisé par le Centre d'Etudes historiques de Fanjeaux.

Créé en 1965 sous l'égide du chanoine Etienne Delaruelle et du P. Marie-Humbert Vicaire, op, ce centre promeut la redécouverte de l'histoire de l'Eglise et de la religion dans le midi de la France au Moyen-Age. Sous le patronage de l'Institut Catholique de Toulouse, des universités de Montpellier III et Toulouse II, il publie les actes du colloque dans la collection les *Cahiers de Fanjeaux* qui est riche de près d'un millier d'articles. La liste est consultable sur <http://cahiersdefanjeaux.com>.

Le dernier cahier, *Lieux sacrés et espace ecclésial – IX^e- XV^e*, est paru en septembre 2011.

PATRICE DE LA TOUR DU PIN, QUETEUR DE JOIE, QUETEUR DE DIEU

(1911-1975)

*« La fin, la seule fin de tout est d'adorer...
Vous savez bien le nom de celui que j'adore
Et tout le reste en moi vous pouvez l'ignorer. »*
Une Somme de poésie I – p. 74

Le poète dont nous célébrons cette année le centenaire de la naissance occupe une place singulière dans l'histoire des Lettres françaises du XX^e siècle. Né à Paris le 16 mars 1911 dans une famille aristocratique et catholique, sa vie tout entière fut consacrée au seul métier d'écrire, mais sur un chemin tracé en complète indépendance des courants et des modes. Ses œuvres tiennent en un seul livre, de près de 1500 pages, intitulé *Une Somme de poésie* qu'il aimait appeler sa "Bible privée". Avant de mourir à 64 ans, le 28 octobre 1975, il s'était donné le droit de refondre cette entreprise littéraire conçue dès sa prime jeunesse, en trois volumes ou "jeux" : "Le jeu de l'homme devant lui-même", "le jeu de l'homme devant les autres", "le jeu de l'homme devant Dieu"¹. Œuvre inclassable, *Une Somme de poésie* peut être comparée à une forêt de hautes futaies par la diversité de ses genres littéraires, poèmes, récits, lettres, chansons, théâtre, concerts, hymnes et psaumes, etc. ; ou à un immense parc forestier aux allées soigneusement tracées. Comment y introduire le lecteur, sinon en y ouvrant quelques sentiers de grandes randonnées à partir de la vie même de son auteur ?

¹ C'est à cette édition définitive publiée chez Gallimard en 1981, 1982 et 1983 que nous renvoyons généralement sous la forme suivante : SP I = Une Somme de poésie, t. I. Pour la bibliographie de La Tour du Pin, nous indiquons seulement l'excellent livre d'Isabelle Chamska : *Patrice de La Tour du Pin*. Biographie spirituelle. Desclée 1992.

Le jeune homme riche
1911-1939

" Fais-moi grâce, mon Dieu
je suis un homme riche
qui aime sa voix et ses biens ;
mais j'ai eu vent de toi,
je n'ai pas fui ton souffle" ².



C'est sous les grands arbres et dans les paysages du Gâtinais qui entourent le château familial du Bignon-Mirabeau que Patrice de La Tour du Pin mûrit très précocement sa vocation poétique. Ce domaine où enfant il découvre le jeu de la vie en partageant le monde entre frère et sœur

"Phylis avait le pays de la Mer,
Celui du vent que j'aurais tant voulu,
Aymar le Soleil, et moi les Rivières..."

restera pour lui comme un jardin de Genèse qu'il ne cessera de "chanter dans un siècle assez désenchanté" ; c'est "le pays des eaux bordées d'herbe haute", avec sa faune et sa flore, une solitude plantée d'arbres et peuplée d'oiseaux migrateurs :

"C'était un château de vallée,
L'herbe dressée de trois prairies,
Les bois de pentes, aux chemins
Indéfinis qui s'en allaient".

Il faut lire à voix basse et lentement le long poème "Enfances" qui ouvre l'édition définitive d' *Une Somme de poésie*, pour entrer dans l'univers poétique de La Tour du Pin.³

Plus tard, il s'étonnera, non sans tourments parfois, de tout ce que la vie lui offrit de "privileges" : la noblesse du nom, un don inné de poésie, la célébrité précoce, le bonheur humain de l'amour d'une femme. Ainsi dans ses "Psaumes d'un premier temps", dit-il à Dieu :

²SP III p. 342.

³SP I p. 9-16.

"Tu m'as alloué trop de bonheurs, mon Dieu !
comment en répondrai-je devant toi ?
Ma part de souffrance est futile,
et je n'ai pas le cœur de te prier de l'alourdir.
Je regarde ton Christ et je m'affole,
mes privilèges sont trop lourds à porter".⁴

À l'âge de 22 ans, il est rendu célèbre par la publication de son premier recueil, *La Quête de joie* :

"Il dit : 'Il faut partir pour conquérir la Joie.
Vous irez deux par deux pour vous garder du mal,
Par les forêts, les fleuves, par toutes les voies
Ouvertes sur les solitudes de lumière."⁵

Au terme de sa vie, dans l'avant-propos des *Psaumes de tous mes temps*, il fera cette précieuse confidence : "Ma petite histoire d'écrivain part d'un rêve de jeunesse que j'ai cherché à réaliser à tout prix. Si mon premier livre eut pour titre *La Quête de Joie*, je vois bien aujourd'hui que toute ma 'Somme' pourrait porter le même ; il fut la semence de l'arbre".⁶

"Quête" : le mot est comme l'étoile polaire du lecteur qui veut aller à la découverte de l'aventure des trois Jeux, une aventure intérieure "jusqu'aux frontières de l'âme" entreprise avec enthousiasme mais aussi beaucoup de lucidité sur les risques encourus. Toujours prêt à jouer avec les mots, Patrice de La Tour du Pin fait remarquer que "le mot 'quête' a deux acceptions, la prière du mendiant et l'action de recherche".⁷ Pour mener cette aventure, le jeune poète a bien des atouts. Ce sont "ses tendances fondamentales : – à qui il donne les noms poétiques d'enfants sauvages, paradisiens et chanteurs – "un grand amour de la nature, une passion pour la création poétique et un vif appétit religieux. À ces trois forces qui concouraient à me faire, il se mêlait évidemment le désir de comprendre, de me comprendre, celui-là même qui avait distingué les autres : telles étaient les cartes de mon jeu".⁸

Passionné depuis son enfance pour la nature, l'acte poétique et la recherche de Dieu, et habité par "l'inquiétant désir de comprendre et d'ordonner", tel apparaît-il, poète aux multiples facettes mais aussi philosophe, auteur d'un livre unique, une Somme de vie humaine, le Jeu de sa vie.

⁴SP I p. 397.

⁵SP I p. 272.

⁶Psaumes de tous mes temps. Gallimard – 1974 – p. 7.

⁷SP I p. 203.

⁸Avant-propos aux *Psaumes de tous mes temps* p. 8. Ces "courants qui l'ont fait homme" seront sans cesse présents dans la Somme : de SP I p. 35 / p. 90/ p.196 à SP III p. 409.

La vie recluse en poésie
1942 -1963

*"Tout homme est une histoire sacrée.
C'est sur cette sentence que je voudrais
fonder une vie recluse en poésie
et le livre qui la signifiera".⁹*

Mobilisé en octobre 1939, Patrice de La Tour du Pin rentre en 1942 d'une longue captivité "au fond des plaines d'Allemagne", mûri par la guerre et par l'étrange vie de ce 'parc à hommes' qu'est un camp de centaines d'officiers prisonniers, le célèbre Oflag IV D. Jean Guilton qui fut son compagnon de captivité nous a laissé de lui ce portrait saisi sur le vif : « Que de fois l'ai-je visité dans sa baraque surpeuplée et sordide, où il ne cessait d'écrire d'une écriture de libellule ses compositions, attentif et distrait, comme si le monde n'existait plus et que la multitude lui permît de goûter la solitude. »

De retour, il termine son *Premier Jeu* qui paraîtra en 1946. Il décide aussi de se marier et épouse sa cousine, Anne de Bernis. Ses « trois passions les plus intimes » relancent alors « la quête d'un monde d'amour » ouvert par « un sourire de fiancée ». Ce monde, dédié bien sûr à l'aimée, lui inspire des poèmes dignes du Cantique des cantiques :

« Lorsque je t'embrasse endormie,
Où va mon baiser dans tes songes ?
Raconte-moi s'il se prolonge,
Si je t'apparais, mon Annie,

Quels que soient les champs où tu cours,
Et leur musique, et leur berceuse,
Comme le poursuivant d'amour
Qui veut te rendre bienheureuse... »¹⁰

Installé au Bignon, il mène alors, entouré d'Anne et des quatre petites filles qui naîtront, une vie de propriétaire terrien consacrée à l'entretien du domaine. Il aime jardiner, accueillir ses nombreux amis, aller à la chasse. Mais, fuyant les milieux littéraires, il poursuit aussi quotidiennement son travail d'écrivain « reclus en poésie », ce qu'il appelle son « métier d'homme, tout au long d'une existence,

Le plus beau jeu du Seul,
être celui qui chante
Pour tout l'univers silencieux. »¹¹

Or le temps vient pour lui de mener « le jeu de l'homme devant les autres ». C'est en prenant le nom symbolique d'André Vincentenaire, l'homme du XX^e siècle, qu'il s'y engage. Le second Jeu relance sa quête mais sous la forme d'un exode, d'un long voyage en soi-même :

⁹ Une Somme de poésie I p.195.

¹⁰ Le monde d'amour. SP I p. 522.

¹¹ SP I p. 71.

« Crois-moi, mon peuple intérieur,
il faut partir,
Gagner l'arrière-pays au fond de moi.

...Je t'appelle à la transhumance
et à l'exode !
N'hésite pas : replie tes tentes.¹² »

Commence alors une traversée du désert durant laquelle le quêteur de joie connaît l'épreuve de l'apparent tarissement de ses facultés poétiques. Ce qui lui en reste prend forme de psaumes, ces cris d'hommes qui n'hésitent pas à questionner Dieu et à se plaindre :

« N'ai-je pas droit, Seigneur, à des saisons ?
N'as-tu pas fait erreur en ce trop
long hiver ?
Mon âme cherche en vain où s'accoupler.»

« Plus sommaire est mon cri que celui de tes bêtes,
La moindre pierre est plus musicienne que moi,
Ma gorge désolée s'encrasse. »¹³

Mais tout au long du *Second Jeu*, qui se présente comme une sorte de roman autobiographique, l'obstination du Quêteur est intacte ; intacte aussi son ardeur à poursuivre l'aventure de sa quête de Dieu. En témoigne ce cri prodigieux lancé par "le cavalier à la grande cage" : "J'ai prononcé le vœu de traquer l'Éternel !" ¹⁴

Il ne peut être question dans les limites de cet article de parcourir les étapes de "la contemplation errante" d'André Vincentenaire, placée sous le signe de l'exode biblique et des "prières du désert" :

"Arrache-moi si je m'arrête,
disant : Voici un site où m'établir en Dieu,
enfin nous reposer tous deux !"
"Dieu, qui d'un homme assis fais lever un nomade...
D'un sauvage, fais-toi un témoin pour ton peuple,
d'un rêveur dans sa nuit, ton releveur d'étoiles."¹⁵

Qu'il suffise de dire que le voyage intérieur s'achève quand le quêteur, défaillant de fatigue, trouve refuge dans une mesure de schiste où Dieu exige de lui "une réponse capitale d'existence", la signature d'un contrat d'alliance, "le contrat sur l'Eucharistie". Ce "Contrat dans une mesure" ¹⁶ est sans doute le texte le plus bouleversant et le plus étrange du *Second Jeu*, et l'on comprend que les lecteurs et admirateurs de la poésie de La Tour du Pin aient été déconcertés par l'aventure, qu'il faut bien qualifier de

¹² SP II p. 95.

¹³ SP II p. 84.

¹⁴ SP II p. 96.

¹⁵ Prières du désert – SP II p. 119 et 122.

¹⁶ SP II p. 274-277.

RETRAITE

C'est pour une retraite en forêt que j'appelle
Tous les êtres que j'aime à venir avec moi
Dans ma cellule de novembre, au fond des ruelles
Spongieuses, détrempées, qui étouffent les pas.
Elle n'est pas du tout isolée, ma retraite !
Car du petit matin jusqu'au soir dans les bois,
On apprend ce qui fait une journée des ormes
Et ce qu'un frêne prend au soleil et au vent :
Vous irez respirer l'air libre sur leurs crêtes.
Quand vous retournerez à vos demeures d'hommes,
Je resterai là-bas, dans mon recueillement.

Mais je donne mes bois comme étant de moi-même,
Vous choisirez un arbre et le prendrez en vous ;
Vous lui serez son sol, son ciel et son domaine,
Et moi son peuplement de bêtes, de silences,
De rumeurs. Vous aurez alors ma confiance
Sans besoin de me voir, puisque je serai là,
Assez près de vos cœurs pour entendre la vôtre.
Ainsi serai-je entré aux retraites des autres,
Même dans les déserts des êtres qui n'ont pas
De forêt...

Une Somme de poésie I – p. 77

"mystique", de son *Jeu de l'homme devant les autres*, quand il parut en 1959. Pourtant, la fantaisie et aussi l'humour qui consistait pour le poète à "se prendre à la légère" y trouvent souvent leur place.

Au terme du parcours, il a retrouvé l'esprit d'enfance, au point d'être capable d'écrire pour son plaisir et celui de ses petites filles un merveilleux conte de Noël, une annonce de la Nativité aux poissons qui "depuis ce soir-là sont devenus tout à fait muets parce qu'ils reçurent la grâce de ne rien dire, comme il est moins nécessaire de parler que de garder le souvenir de la bonté de Dieu dans le silence du cœur".¹⁷

¹⁷Noël des eaux – SP II p.306-308.

Une vocation poétique convoquée par l'Église 1964-1975

*"Quand l'homme n'était pas encor,
La lumière de Dieu fit corps,
La voix de Dieu chanta l'accord :
Genèse !"¹⁸*



« Voici un grand événement dans ma petite histoire : l'Église m'invite à participer aux travaux de traduction liturgique. C'est comme si elle me disait brusquement : "Le Jeu de l'Homme devant Dieu ? Va d'abord l'apprendre !" et tout joyeux de cette leçon, je m'assieds au milieu des experts de la Parole ».

Par ces mots ouvrant sa *Lettre à des confidents* à propos de liturgie, Patrice de la Tour du Pin ne cache pas sa joie devant ce qu'il reçoit comme "un ordre de mission : veiller sur la langue française et sur la poésie"¹⁹. Nous sommes en 1964, au lendemain du coup d'envoi de la plus importante réforme liturgique que l'Église catholique ait jamais

entreprise dans son histoire bimillénaire. Bien qu'ayant très jeune "rêvé d'écrire la prière de l'Homme de ce temps"²⁰, l'appel de l'Église à se joindre au groupe des traducteurs des textes liturgiques en français laisse le poète d'abord tout interdit : lui faudra-t-il renoncer à son langage personnel pour répondre au service d'une prière commune qui doit autant que possible utiliser une langue claire et simple ? Et puis, objecte-t-il, poètes, « nous chantons les arbres, la mer, la solitude, la femme que nous aimons ; nous sommes faits pour les dire. Nous suggérons l'invisible en tout ce que nous célébrons, mais de là à célébrer les saints ou les anges, à traiter du baptême ou de l'eucharistie, il y a un trop grand bond à faire ».²¹ Pourtant, La Tour du Pin fut un des rares poètes à faire le

¹⁸ Dimanche de Pâques – SP III p. 249.

¹⁹ SP III p. 225-226.

²⁰ SP I p. 383.

²¹ Propos tenus dans une conférence publiée dans la revue *La Maison-Dieu* – 150/1982.

bond. Au moment où l'Église voulait répondre à Dieu dans nos langues maternelles, il souhaita redonner à la poésie son rôle de véhicule de la foi, en acceptant de travailler pendant plus de dix ans à l'immense et obscur labeur de traduction des prières de la Messe, Canon romain, oraisons, préfaces, nouvelles prières eucharistiques et du Psautier liturgique.

En 1967, le Père Gelineau a l'audace de lui demander d'écrire des hymnes pour la liturgie de l'Office divin alors en pleine élaboration. Il avouera plus tard : « J'étais mis au pied du mur et de la réalisation du rêve que je portais depuis toujours. Oui, toute ma vie j'avais rêvé d'écrire des hymnes qui fussent chantées par d'autres que moi ». Plusieurs de ses *Dix hymnes du matin et du soir* pour les divers temps de l'année seront très vite reçues dans les communautés monastiques engagées dans la mise en œuvre de l'Office en français, grâce à leur mise en musique par les Pères Gelineau et Godard .

Ceux et celles qui acceptèrent de se laisser prendre au goût de cette hymnodie si neuve découvrirent peu à peu sa capacité à leur faire jouer le Jeu de la liturgie du temps présent. Un moment déroutés par la syntaxe, les images, le vocabulaire de 'mots énergétiques' et concrets, moines et moniales furent sensibles à ces hymnes qui, sans jamais citer mot à mot l'Écriture, éveillaient de multiples échos bibliques et permettaient à la communauté célébrant les Heures de se tenir devant Dieu du levant au couchant du soleil :

" O Père des siècles du monde
Voici le dernier-né des jours
Qui monte..."

" Seigneur, au seuil de cette nuit,
Nous venons te rendre l'esprit
Et la confiance."²²

Ces quelques hymnes de Patrice de La Tour du Pin, qui prendront place dans le livre officiel de la Liturgie des Heures, marqueront la création hymnodique contemporaine ; d'abord celle de Didier Rimaud qui, de compagnon de chantier sur le terrain de la traduction deviendra un ami et un confident du poète, puis celle d'un groupe de moines et moniales créé en 1969 travaillant en commun à la création de textes d'hymnes et de tropaires signés CFC. Sœur Marie-Pierre Faure, moniale cistercienne qui en fut (et en demeure !) la cheville ouvrière a témoigné, lors du colloque tenu en mai dernier au Collège des Bernardins, de ce qu'apporta à leurs réunions de travail, de 1970 à 1975, sa présence

²² SP III p. 288-289.

amicale : « Sans jamais jouer le rôle de 'maître', il savait nous partager son approche poétique et profonde du mystère, son sens d'une langue nouvelle et vraie, son respect d'une tâche qu'il comparait à un travail d'orfèvrerie ».

Durant ces dix années d'humble et patient travail d'orfèvre des mots au service de la nouvelle langue liturgique de l'Église post-conciliaire, il n'en continua pas moins de "pousser sa Somme" : son troisième Jeu, *le Jeu de l'homme devant Dieu*, s'en trouva mis sur orbite liturgique, jusqu'à s'achever sur une "Veillée pascale" et ce cri :

"Mon Dieu, tu n'es pas un Dieu triste,
ta nuit brûle de joie".

L'entreprise poétique de La Tour du Pin, si 'catholique' au grand sens du terme inscrit dans le titre même de 'Somme', a-t-elle des chances de toucher l'homme du XXI^e siècle qui a tellement pris ses distances avec Dieu ? Oui, me semble-t-il, ne serait-ce que par la modernité de ses questionnements (jusque dans ses hymnes liturgiques !), mais aussi par la cohérence convaincante entre son art poétique et son art de vivre. Ce jardinier qui aimait tant le silence des plantes savait qu'il y a des germinations lentes : les Trois Jeux sont animés par une telle sève qu'ils peuvent réveiller « dans les déserts des êtres qui n'ont pas de forêt » le désir de la quête de joie, de la quête de Dieu, car tout homme a sa manière particulière de répondre à l'universelle vocation de louange :

*« Il suffit d'être, et vous vous entendrez
Rendre la grâce d'être et de bénir ;
Vous serez pris dans l'hymne d'univers,
Vous avez tout en vous pour adorer.
Car vous avez l'hiver et le printemps,
Vous êtes l'arbre en sommeil et en fleurs ;
Jouez pour Dieu des branches et du vent,
Jouez pour Dieu des racines cachées !
Arbres humains, jouez de vos oiseaux,
Jouez pour lui des étoiles du ciel
Qui sans parole expriment la clarté ;
Jouez aussi des anges qui voient Dieu ! »²³*

*Sœur Étienne Reynaud
Bénédictine de l'Abbaye de Pradines (42)*

²³ Hymnes au silence. La Liturgie des Heures – vol. 4 p. 474.
© Société des Amis de Patrice de La Tour du Pin

CHRONIQUE JURIDIQUE

Deux questions à propos de bénévoles concourant à l'activité économique d'un monastère

Nous rappelons à nos lecteurs que le n° 152 d'octobre 2007 des Amis des Monastères a publié une étude d'ensemble sur « Les associations et leurs bénévoles », sous la signature du Père Achille Mestre.

Aux deux questions qui nous sont posées aujourd'hui, nous publions les réponses de Maître Xavier Delsol.

Dans le cas étudié, le monastère, reconnu légalement, a pour activité économique, outre un petit artisanat religieux, une exploitation agricole dont le support est une SARL. La communauté pratique l'accueil de type monastique à savoir que les hôtes partagent la vie quotidienne de la communauté (assistance aux offices, partage des repas) et les tâches de la communauté (cuisine, ménage). Mais certains hôtes participent également aux travaux de l'exploitation agricole : vendanges, confitures, pâtes de fruits etc. La communauté dispose d'une assurance en responsabilité civile pour ses bénévoles.

La communauté nous indique aussi avoir créé une association d'amis, qui a pour objet de soutenir le domaine et sa mise en valeur économique, de contribuer à la préservation de son site naturel (par la mise en place de pratiques appropriées à la culture biologique), d'être un lieu d'accueil et de réinsertion de personnes en difficulté par le contact avec la nature et de participer à la valorisation du patrimoine rural. Certains des bénévoles sont adhérents de cette association.

La communauté pose deux questions :

- d'une part sur la **possibilité pour les bénévoles de déduire les frais qu'ils ont engagés** à l'occasion de leur participation aux travaux de la communauté (frais de déplacement),
- d'autre part sur la **situation sociale de ces bénévoles** qui la soutiennent dans le cadre de cette activité économique.

1. / En principe, dès lors que des frais sont engagés en vue de la stricte réalisation de l'objet social d'une association et que cette dernière ne les a pas remboursés, les bénévoles sont en droit de les déduire de leurs impôts (si, bien entendu, l'association bénéficiaire et l'activité concernée ouvrent droit au régime du mécénat et à la réduction d'impôt), aux conditions cumulatives suivantes :

- que les frais aient été engagés sans contrepartie ;
- que les frais aient été justifiés et constatés dans les comptes de l'organisme ;
- que le bénévole ait expressément renoncé à leur remboursement (par l'apposition sur la note de frais d'une mention du type « *je sous-signé... certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que dons* »).

En pratique, le montant des frais de véhicules peut être calculé forfaitairement au moyen d'un barème publié par l'administration. (BOI 5B - 10 - 11 n° 42 du 11 mai 2011, téléchargeable sur le site du Bulletin Officiel des Impôts).

Toutefois, cette réduction d'impôt n'est ouverte qu'aux organismes d'intérêt général désignés par la loi, laquelle ne vise pas expressément les congrégations.

Néanmoins, l'administration fiscale a précisé que les dons versés aux congrégations religieuses légalement reconnues peuvent ouvrir droit à la réduction d'impôt lorsque ces congrégations se livrent par ailleurs à des **activités laïques d'intérêt général** présentant un des caractères visés à l'article 200 du Code général des impôts **et que les dons sont expressément effectués en faveur de ces activités** (Doc.adm. 5 B-3311, n°54).

A cet égard, les caractères visés à l'article 200 du Code général des impôts sont d'ordre « *philanthropique, éducatif, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la langue, de la culture et des connaissances scientifiques françaises* ».

En l'espèce, la Congrégation a bien obtenu la reconnaissance légale. Mais il paraît toutefois difficile d'attribuer l'un des caractères énumérés ci-avant aux activités poursuivies par la Congrégation, lesquelles ont essentiellement un objet religieux ou économique, non éligible au

mécénat. Si bien que la participation de bénévoles à ces activités pour le compte de la Congrégation ne peut ouvrir droit pour eux à réduction d'impôt.

Il en irait autrement si le bénévolat avait lieu au sein de l'association d'amis, laquelle, par son objet, peut éventuellement être qualifiée plus facilement d'association d'intérêt général à caractère social ou concourant à la défense de l'environnement naturel (activité de réinsertion, valorisation du patrimoine rural, mise en place de pratiques appropriées à la culture biologique, etc.), sous réserve, bien entendu, que sa gestion soit désintéressée, c'est à dire bénévole.

Reste qu'il faudrait alors être en mesure de justifier que c'est bien auprès de l'association que l'activité bénévole se déroule et non auprès de la Congrégation. L'adhésion à l'association pourrait alors être un élément allant en ce sens, que nous ne pouvons que recommander (sur ce point, voir également ci-après).

2. / En second lieu, la Congrégation s'interroge sur la situation sociale des bénévoles qui la soutiennent dans le cadre, justement, de cette activité économique.

Or il est clair que ceux-ci ne doivent en aucun cas apparaître comme intervenant pour le compte de la SARL, société à but lucratif par nature, car cela pourrait être requalifié en « travail dissimulé » (dès lors que ce travail n'est pas rémunéré), délit réprimé par les articles L.8224-1 à L.8224-4 du Code du travail.

Il est donc indispensable de pouvoir montrer que ces bénévoles agissent bien soit dans le cadre de la Congrégation, soit dans le cadre de l'association. Pour cette raison également (afin de mieux justifier la raison même du bénévolat), et comme évoqué ci-avant, il serait tout à fait préférable que ces bénévoles deviennent membres de l'association (cf. arrêt de la Cour de cassation, n° 99-42697 du 29 janvier 2002, arrêt « Croix-Rouge »).

Sur ce point, il pourrait d'ailleurs être possible de prévoir, par exemple, un collège spécifique des membres laïques intervenant bénévolement dans l'association, mais ce collège ne disposant que d'un pouvoir minoritaire afin que la majorité reste entre les mains des religieux et de la Congrégation.

VIE DE LA FONDATION

SESSION DU 11 MARS 2011 SUR LA RECONNAISSANCE LEGALE

Nous signalons que les Actes de cette session, qui faisait le point des « Questions actuelles autour de la reconnaissance légale des congrégations » ont été publiés par la Fondation des Monastères. Ils ont été adressés à tous les participants, et sont encore disponibles pour les communautés intéressées qui en feraient la demande auprès du secrétariat.

EXCURSION A LERINS LORS DU CONGRES DES NOTAIRES

Comme chaque année, la Fondation des Monastères était présente au Congrès des Notaires qui s'est déroulé à Cannes du 5 au 8 juin 2011. Cette manifestation est en effet l'occasion pour la Fondation d'établir ou d'entretenir des relations de confiance avec les notaires qui sont ses partenaires en cas de legs ou donations.



IN MEMORIAM Mère Marie-Jean Courtot Clarisse de Vandoeuvre

Nous avons appris avec émotion le retour au Père, le 19 septembre 2011, de Mère Marie-Jean Courtot, ancienne Abbess des Clarisses de Vandoeuvre et longtemps présidente du Service des Moniales. Entrée au Conseil d'administration de la Fondation des Monastères en 1991, Mère Marie Jean était devenue membre actif du Bureau en 1996, où jusqu'en 2002, elle avait assuré le très important service de préparation des demandes de secours. La Fondation des Monastères garde de son active et cordiale collaboration un souvenir très reconnaissant. La Présidente, les administrateurs et les permanentes du secrétariat qui l'ont connue assurent sa communauté et sa famille de leur union de prières.

VIE RELIGIEUSE

L'AIM fête son jubilé de 50 ans les 10 et 11 novembre 2011 à Poitiers et Ligugé

Voici 50 ans, sous l'impulsion des responsables des Ordres monastiques bénédictins, trappistes et cisterciens, un organisme est créé à l'abbaye de Ligugé, en France, pour coordonner de nouvelles fondations et soutenir leur développement sur les continents latino-américain, africain et asiatique. En effet, dans la première décennie du XX^e siècle, quelques rares monastères existaient en dehors de l'Occident alors que de nos jours l'Alliance Inter Monastères (AIM) relie plus de 450 monastères sur ces mêmes continents.

Célébrer l'anniversaire de l'Alliance Inter Monastères (AIM), c'est célébrer l'histoire d'une **alliance** lentement tissée entre les communautés monastiques se rattachant aux traditions bénédictines. Elle a vu le jour grâce au courage visionnaire d'hommes et de femmes qui ont consacré leur vie à rendre possible cette grande aventure et n'aurait pu se développer sans le souffle de l'Esprit Saint.

Les défis de notre temps ne manquent pas. L'Occident, aux communautés souvent âgées et nombreuses, est là avec le poids de ses traditions séculaires ; sur les autres continents, les fondations, souvent isolées, sans véritablement de références identitaires, apportent un sang neuf et soulèvent de nouvelles questions. D'un côté comme de l'autre, dans chaque Ordre, Congrégation, Abbaye, Prieuré, la vocation personnelle se vit de façon unique, fruit d'un appel, d'une conversion, d'une urgence intérieure tournée vers le retour du Christ. Etre là pour se consacrer pleinement à Dieu et à sa louange.

L'apprentissage d'une vie commune dans ce monde en mutation qui génère des courants de pauvreté et de richesse, de violence et de paix, de dictatures et de recherches démocratiques, s'avère redoutable et exigeant lorsqu'il s'agit de transcender les obstacles de notre temps, mais c'est le passage obligé pour construire une communion fondée sur le Christ ou il fait bon vivre, travailler et prier.

L'histoire de ces cinquante ans mérite d'être contée : colloques importants en Afrique (Bouaké et Abidjan en Côte d'Ivoire), en Asie (Bangkok, Bangalore, Kandy) où se développe la rencontre entre les formes de monachisme indien, bouddhiste, zen...et le monachisme chrétien. L'émergence du Dialogue interreligieux monastique s'avère d'une immense espérance pour une meilleure connaissance des religions, l'hospitalité sacrée, la paix et l'avenir de notre planète.

L'Alliance Inter Monastères a aussi soutenu la création d'entités régionales, nationales et internationales entre les monastères, ces lieux de recueillement et de prière, d'écoute et d'hospitalité, de travail et de développement durable. La célébration de ce jubilé récapitule ce qui a été vécu, mais se tourne résolument vers l'avenir. Que deviennent ces îlots de sérénité dans les crises sociales, économiques et politiques de notre temps ? Que seront-ils pour les populations qui les environnent en tant de lieux divers ?

Conférences, film et interviews vont favoriser une meilleure compréhension de la vie humble et cachée de ces pôles de lumière et de vie.

P. Martin Neyt, osb - Président de l'AIM

Contact : Alliance Inter Monastères - 7 rue d'Issy - F 92170 Vanves

Tél. : 01 46 44 60 05 - Email : aim.vanves@wanadoo.fr

NOTES DE LECTURE

Petit traité de la prière silencieuse

Jean-Marie GUEULLETTE

192 pages, Albin Michel 2011, 12 €.

Ce religieux dominicain, théologien averti mais aussi médecin, nous apprend - ou nous réapprend au besoin - le chemin de la prière intérieure. Notre corps doit alors se mettre au service de notre cœur dans un oubli de soi, générateur de silence, pour retrouver ce Dieu qui est en nous. La répétition murmurée de son Nom nous convertit à sa présence. Quelques évidences simples nous sont rappelées, avec une grande justesse, sur les combats intérieurs qui jalonnent cette route comme le savent tous les pratiquants de l'oraison.

L'auteur nous partage ici le fruit de son expérience vécue en animant de nombreuses sessions et enrichie des questions qui lui furent alors posées. Par exemple, la prière chrétienne est-elle compatible avec le recours au yoga ? Ou encore la recherche du silence intérieur, donc de la paix profonde, n'est-elle pas une quête de soi ? Pour y répondre, il sait puiser aux meilleures sources de Maître Eckhart à Joseph Ratzinger en passant par saint François de Sales, abondamment cités.

Voilà un petit guide qui peut être conservé à portée de main, à portée de Bible, laquelle peut parfaitement introduire à la prière silencieuse qui n'a elle-même de valeur que si elle débouche sur plus de charité.

A.M.

Citoyen du ciel, citoyen du monde

Frère Joël, Entretien avec Roch-Etienne Migliorino

188 pages, Bayard 2011, 16 €.

A travers ce récit à deux voix entre Frère Joël, père abbé de Notre-Dame de Tournay et Roch-Etienne Migliorino, diacre de la Mission de France, se dessine une réflexion heureuse sur la vie monastique : vocation, sens d'une présentation monastique dans le monde, rôle du père abbé ...

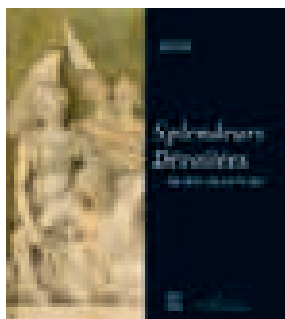
Séparé de tous mais uni à tous, le moine tend à unifier sa vie pour une plus grande communion avec Dieu et les autres. Et c'est en cela que le chemin du moine est aussi un chemin pour tous. La quête d'unité

intérieure, idéal spirituel du moine, concerne chacun : unité avec soi et le monde, unité fraternelle avec les autres, unité avec Dieu. « En chaque être humain, il y a un moine ... ».

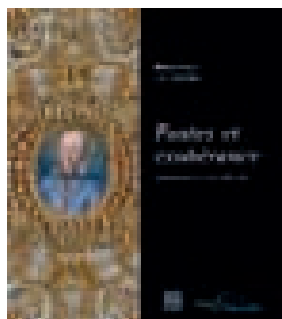
Les publications du musée de la Visitation de Moulins

Depuis 1991 ce musée donne vie à l'Histoire de l'Ordre par la sauvegarde et la présentation de son patrimoine religieux et culturel. Par là-même, il est œuvre à la fois de mémoire et d'évangélisation.

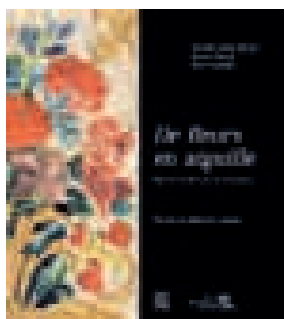
Chaque année depuis 2007 est publié un ouvrage d'art abondamment illustré. Il introduit à la vie des moniales, à la richesse de leur création artistique, au lien entre ces contemplatives et l'Histoire, non seulement par l'ensemble des informations historiques sur la plupart des objets mais aussi par le biais de nombreuses anecdotes :



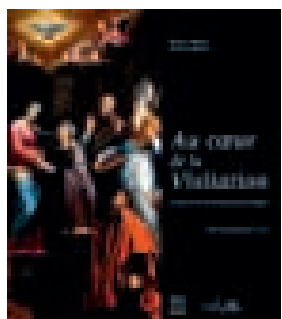
- *Splendeurs dévoilées. Cinq siècles d'art à la Visitation*, (192 p., 140 clichés, 2007, 32 €.)



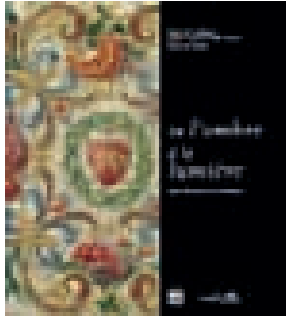
- *Fastes et exubérance pour les saints de la Visitation*, (192 p., 170 clichés, 2008, 32 €.)



- *De fleurs en aiguille, l'art de la broderie chez les Visitandines*, (250 p., 240 clichés, 2009, 37 €.)



- *Au cœur de la Visitation*, (288 p., 292 clichés, 2010, 39 €.)



• *De l'ombre à la lumière*,
(288 p., 150 clichés, 2011, 42 €.)

- *Sacrées soieries*, (264 p., 270 clichés, à paraître en mai 2012, sur réservation.)

Pour plus d'informations ou pour passer commande :

Musée de la Visitation, 4 place de l'Ancien Palais, 03000 Moulins

Tél. : 04 70 44 39 03 - Mail : promotion@musee-visitation.eu

www.musee-visitation.eu

Le numéro 148 (octobre 2006) de la revue *Les Amis des Monastères* a consacré un long article à ce musée.

Ouvrages reçus à la Fondation

- Frère David, Père-Abbé d'En Calcat, textes, et Laurent Martinez, peintures.
La Croix, chemin de révélation, 31 p., Editions Artège, 2011, 4.90 €.
- Jacques Fau, *L'acte d'offrande de Thérèse de Lisieux à l'amour miséricordieux. Méditations*, 140 p., Cerf, 2011, 12 €.
- Jean de Bernieres, *Oeuvres mystiques I. L'intérieur chrétien suivi du Chrétien intérieur et des pensées*, 518 p., Sources mystiques, Editions du Carmel, Toulouse, 2011, 28 €.
- Marie Odile Munier, *Sorèze, une abbaye bénédictine et une école, un des joyaux du patrimoine de Midi-Pyrénées*, 610 p., Presses du Centre Universitaire Champollion, Sorèze, 2011, 30 €.
- Louise de la Miséricorde, carmélite, duchesse de La Vallière (1644-1710), *Réflexions sur la Miséricorde de Dieu*, 167 p., Editions du Carmel, Toulouse, 2011, 17 €.
- *La foi dans le siècle*, Mélanges offerts à Brigitte Waché, Hervé Guillemain, Stéphane Tison et Nadine Vivier, dir., 398 p., Presses universitaires de Rennes, 2009, 22 €.

ANNONCES

- 1** Les Petites Soeurs des Pauvres de la rue N.D. des Champs à Paris recherchent une statue – grandeur nature - du Sacré-Cœur pour le jardin où se promènent leurs résidents.
*Contact : Sœur Agnès
Petites Sœurs des Pauvres
49 rue Notre-Dame des Champs
75006 PARIS
Tél. : 01 45 44 72 90 /
Fax : 01 45 48 21 62*
- 2** Les Sœurs Apostoliques de Saint-Jean recherchent un lieu de désert pour les novices pour un ou deux mois d'été : maison ou ancien couvent avec 10 à 20 chambres, dans un lieu silencieux et isolé, disposant d'une chapelle ou d'un oratoire à aménager. Un aumônier les accompagnera.
Modeste participation financière mais services possibles (jardin, chantier...), en échange de l'accueil.
*Contact : Sœur Claire de Jésus
Prieuré Saint Hugues
71110 Semur-en-Brionnais
Tél. : 03 85 25 25 66*
- 3** L'abbaye Notre-Dame du Pré cède gracieusement (à l'exclusion des frais de port) la Revue Grégorienne 1946-1952 - Direction Dom Joseph Gajard – soit 41 numéros (seul numéro manquant N°3, 1949).
*Contact : Abbaye Notre-Dame du Pré
12 rue Raoul Auvray
76540 Valmont
Fax : 02 35 27 86 21
Email : economat.ndp@wanadoo.fr*
- 4** Les Bénédictines de l'ABBAYE Notre Dame de Miséricorde à Rosans dans les Hautes Alpes recherchent des boiseries et des stalles pour leur église et leur chapitre.
*Contact :
Tél. : 04 92 66 70 00
(entre 9h et 11h et de 14h30 à 18h)
fax : 04 92 66 70 02
Email : misericordab@wanadoo.fr*
- 5** Les Clarisses de Troyes recherchent 16 bancs d'église en bois avec agenouilloir pour leur chapelle.
Longueur : 2.00 m maximum
Largeur : de 0.90 à 1.00m
*Contact :
Tél. : 03 25 42 97 32*

RAPPEL À PROPOS DE NOS ANNONCES

- Nos petites annonces étant un service gratuit, tout particulièrement utile aux communautés, elles sont réservées à nos abonnés.
- Le comité de rédaction se réserve la liberté, selon son expérience, de ne retenir que les annonces susceptibles d'intéresser les communautés.



Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
« **Les Amis des Monastères** »

Tarifs 2012

Ordinaire : **20 €**

Soutien : **30 €**

Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).



Communauté religieuse

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Adresse courriel :

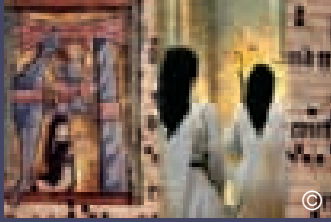
Téléphone :

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant.





« Frères et moniales, par leur genre de vie, tendent vers une parfaite charité envers Dieu et envers le prochain, qui les amène effectivement à s'inquiéter du salut des hommes et à l'obtenir. »

*Constitution fondamentale
des moniales dominicaines*